

II. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Cette synthèse repose sur les données naturalistes enregistrées dans la base de données de Vienne Nature et celle de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV). Ces données ont principalement été recueillies par les naturalistes de Vienne Nature au cours de prospections aléatoires ou d'études menées sur la commune de Dissay entre 2000 et 2019 (Vienne Nature, 2003, 2010, 2012, 2015, 2016, 2017a et 2017b).

II.1. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FLORISTIQUES

La synthèse des données porte à **506** le nombre d'**espèces floristiques observées de 2000 à 2018 sur la commune de Dissay** (Annexe 1). Les données de 2019, sont liées aux inventaires. Les résultats sont présentés à la suite. On compte **22 espèces d'intérêt patrimonial** (Tableau 1) dont **2 protégées** :

- l'Arabette glabre *Turritis glabra*, protégée en Poitou-Charentes ;
- la Vigne sauvage *Vitis vinifera subsp. sylvestris*, protégée nationalement.

Tableau 1. Liste des espèces floristiques d'intérêt patrimonial sur la commune de Dissay (86).

Nom scientifique	Nom français	P	LR N	LR PC	ZNIEFF	Mess	Année
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux, Percefeuille		LC	LC	D86		2012
<i>Carthamus mitissimus</i> L., 1753	Cardoncelle mou		LC	LC	D		2012
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle		LC	LC	D		2006
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des Chartreux		LC	LC	D		2008
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses		LC	LC	D		2011
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée		LC	LC	D86		2011
<i>Euphorbia angulata</i> Jacq., 1789	Euphorbe à tige anguleuse		LC	LC	D		2008
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	Euphorbe de Séguier		LC	NT	D		2008
<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade		LC	NT	D		2008
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais		LC	NT	D86		2011
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe flottant		LC	LC	D		2011
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette		LC	NT	D86	Em	2008
<i>Linum suffruticosum</i> L., 1753	Lin souffré		LC	LC	D86		2012
<i>Linum suffruticosum subsp. appressum</i> (Caball.) Rivas Mart., 1978	Lin à feuilles de Salsola		LC	LC	D86		2008
<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Mélampyre des champs		LC	NT	D		2012
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire		LC	DD	D86		2006
<i>Silene gallica</i> L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre		LC	LC	D		2008
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germadrée botryde		LC	NT	D		2012
<i>Turritis glabra</i> L., 1753	Arabette glabre, Tourelle	PPC	LC	NT	D		2008
<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire		LC	NT	D		2011
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth, 1788	Vesce à petites feuilles		LC	LC	D86		2008
<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925	Lambrusque, vigne sauvage	PN	LC	NE			2008

(Données bibliographiques 2000-2018, OBV 2020)

P Statut protégé : **PN** Protection nationale ; **PPC** Protection régionale Poitou-Charentes.

LR N Liste rouge nationale : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : **RE** (Disparue au niveau régional), **CR** (En danger critique de disparition), **EN** (En danger), **VU** (Vulnérable), **NT** (Quasi-menacée), **LC** (Préoccupation mineure), **DD** (Données insuffisantes), **NAa** (Naturalisée), **NE** (Non évaluée).

LR PC : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : **RE** (Disparue au niveau régional), **CR** (En danger critique de disparition), **EN** (En danger), **VU** (Vulnérable), **NT** (Quasi-menacée), **LC** (Préoccupation mineure), **DD** (Données insuffisantes), **NAa** (Naturalisée), **NE** (Non évaluée).

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

Mess : Statut messicole : **Em** Espèce messicole.

II.2. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES

II.2.1. LES MAMMIFÈRES

Parmi les 65 espèces de Mammifères connus dans le département de la Vienne, **26 espèces** ont été recensées sur la commune de Dissay entre 2000 et 2019 (0), dont **14 espèces patrimoniales** (Figure 2) :

- Douze sont protégées sur le plan national (Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Parmi elles, dix bénéficient également d'une protection européenne (Annexe 2 et/ou 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore) ;
- Deux sont classées « vulnérables » sur la liste rouge des Mammifères du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2019) : la Belette d'Europe et le Putois d'Europe.



Castor d'Eurasie

(Photo : Piège photographique – Vienne Nature)



Barbastelle d'Europe

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

Tableau 2. Liste des Mammifères connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Erinaceomorphe								
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	N		LC	LC		TC	2019
Soricomorphes								
Taupe d'Europe	<i>Talpa europea</i>			LC	LC		TC	2019
Chiroptères								
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	VU	Dg	AC	2019
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	N	A ₄	NT	NT		AC	2017
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	N	A ₄	VU	VU	Dg	AC	2019

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	N	A ₄	NT	NT	Dg	PC	2017
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	N	A ₄	NT	NT		C	2019
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	N	A ₄	LC	NT		AC	2017
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	Dg	AC	2000
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	N	A ₄	LC	LC		AC	2003
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	Dg	C	2017
Carnivores								
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>			LC	LC		TC	2019
Fouine	<i>Martes foina</i>			LC	LC		C	2019
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>			LC	VU		AC	2001
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>		A ₅	NT	VU		AC	2003
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>			LC	LC		TC	2019
Artiodactyles								
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>			LC	LC		C	2019
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>			LC	LC		C	2018
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>			LC	LC		TC	2018
Lagomorphes								
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>			LC	LC		TC	2019
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	NT		TC	2019
Rodentes								
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	N		LC	LC		TC	2017
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	EN	D86	AC	2018
Rat musqué	<i>Ondrata zibethicus</i>			NA	NA		I	2001
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>			LC	LC		AC	2012
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>			NA	NA		I	2016

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

PN : Protection nationale : N

DH : Directive Habitat : A₂ annexe II, A₄ annexe IV, A₅ annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"

LRN : Liste rouge nationale (2017) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

LR-PC : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : D en Poitou-Charentes, D86 en Vienne, Dg Gîtes

IDD : Indice de distribution départemental (2020) : TC Très Commun, C commun, AC assez commun, PC Peu Commun, AR assez rare, R rare, TR très rare, E Exceptionnel, NR Non Revu, D disparu, I Introduit

Parmi les espèces présentes sur la commune de Dissay, notons la présence du **Castor d'Eurasie *Castor fiber***, espèce d'intérêt communautaire (annexes 2 et 4) et « en danger » sur la liste rouge des Mammifères du Poitou-Charentes. Cette espèce fréquente le Clain, de nombreux indices de présences (coupes) avaient été découverts en 2016 au niveau de la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2016) : saules coupés en amont du pont sur la route D15 en rive droite, au niveau du Moulin de la Grève en rive gauche puis en amont du site, attaques sur des haies de lauriers, des alignements de peupliers ou de frênes, dans les parcelles aménagées en coins de pêche. En revanche aucun terrier hutte n'avait été identifié sur cette zone.

Sur la commune de Dissay, 9 espèces de chauves-souris sont connues (0), auxquelles s'ajoute le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* inventorié en 1999 au niveau du Clain, mais non détecté lors des inventaires acoustiques et bâtis menés en 2017 sur la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2017a et 2017b).

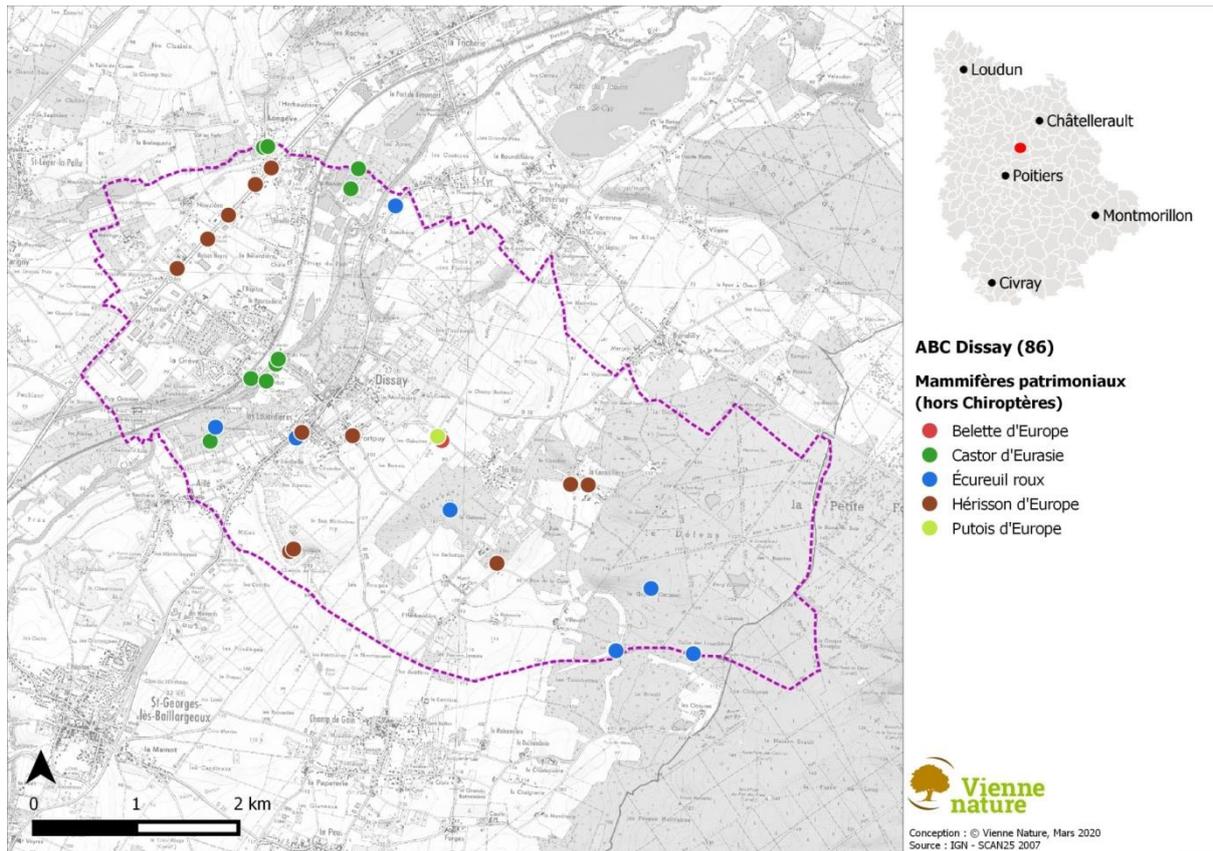


Figure 2. Localisation des observations de Mammifères patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).

II.2.2. LES REPTILES

Cinq espèces de Reptiles ont été recensées entre 2000 et 2019 sur la commune de Dissay (Figure 3, Tableau 3). Toutes ces espèces bénéficient d'une protection nationale (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et 3 sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » (espèces d'intérêt communautaire bénéficiant d'une protection stricte).

Le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et la **Couleuvre verte et jaune** *Hierophis viridiflavus* sont des espèces très communes dans le département de la Vienne. Elles ont été observées à plusieurs reprises sur la commune de Dissay. Elles ont notamment été observées sur le coteau des Pendants, tout comme la **Couleuvre helvétique** *Natrix helvetica*, seule observation connue de cette espèce sur la commune (Vienne Nature, 2012a).

Le **Lézard à deux raies** *Lacerta bilineata* est connu au niveau du Bois du Défens, du Coteau des Pendants et de la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2010, 2012a, 2016). Il apprécie les milieux riches en végétation, les haies, les broussailles, les lisières boisées, mais également les prairies.

La **Vipère aspic** *Vipera aspis*, espèce classée « vulnérable » sur la liste rouge des Reptiles du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2019) est connue au niveau des boisements de la Garenne et du Bois Pâquier.

Tableau 3. Liste des Reptiles connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Sauriens								
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	N	A ₄	LC	LC		C	2017
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2017
Ophidiens								
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2019
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	N		LC	LC		C	2012
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	N		LC	VU	D	AC	2017

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

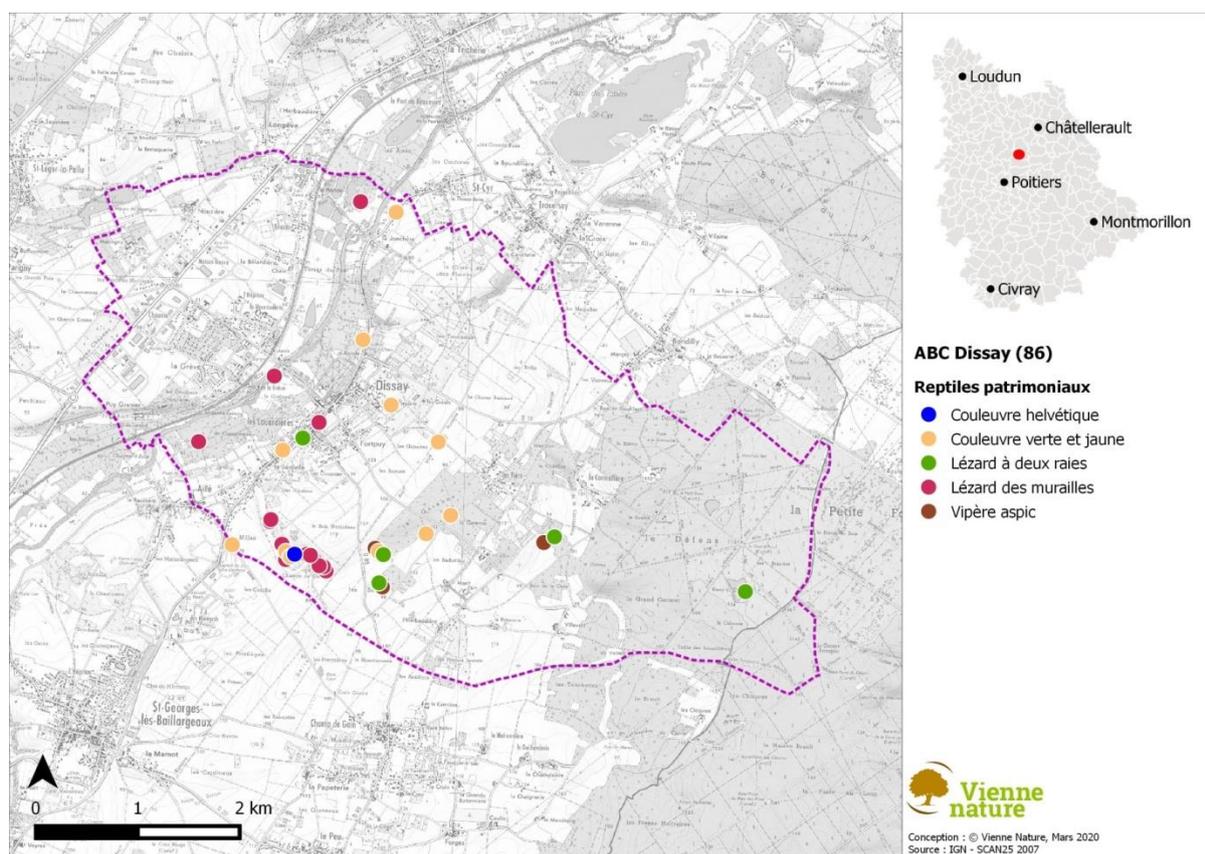
PN : Protection nationale : **N****DH** : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"**LRN** : Liste rouge nationale (2015) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**LR-PC** : Liste rouge Poitou-Charentes (2016) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**ZNIEFF** : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne**IDD** : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

Figure 3. Localisation des observations de Reptiles patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).



Orvet fragile
(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)



Lézard à deux raies
(Photo : BRAMARD M. – Vienne Nature)

II.2.3. LES AMPHIBIENS

Parmi les 18 espèces d'Amphibiens présentes dans le département de la Vienne, **7 sont connues sur la commune de Dissay** (0, Figure 4) auxquelles s'ajoute une espèce observée en 1987, mais non revue depuis, le Triton crêté *Triturus cristatus*. Toutes sont protégées sur le plan national (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des Amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Parmi ces espèces, deux sont inscrites à l'annexe 4 de la directive européenne Habitat-Faune-Flore (elles nécessitent une protection stricte).

Deux d'entre elles sont également déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018b).



Rainette verte
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



Crapaud épineux
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

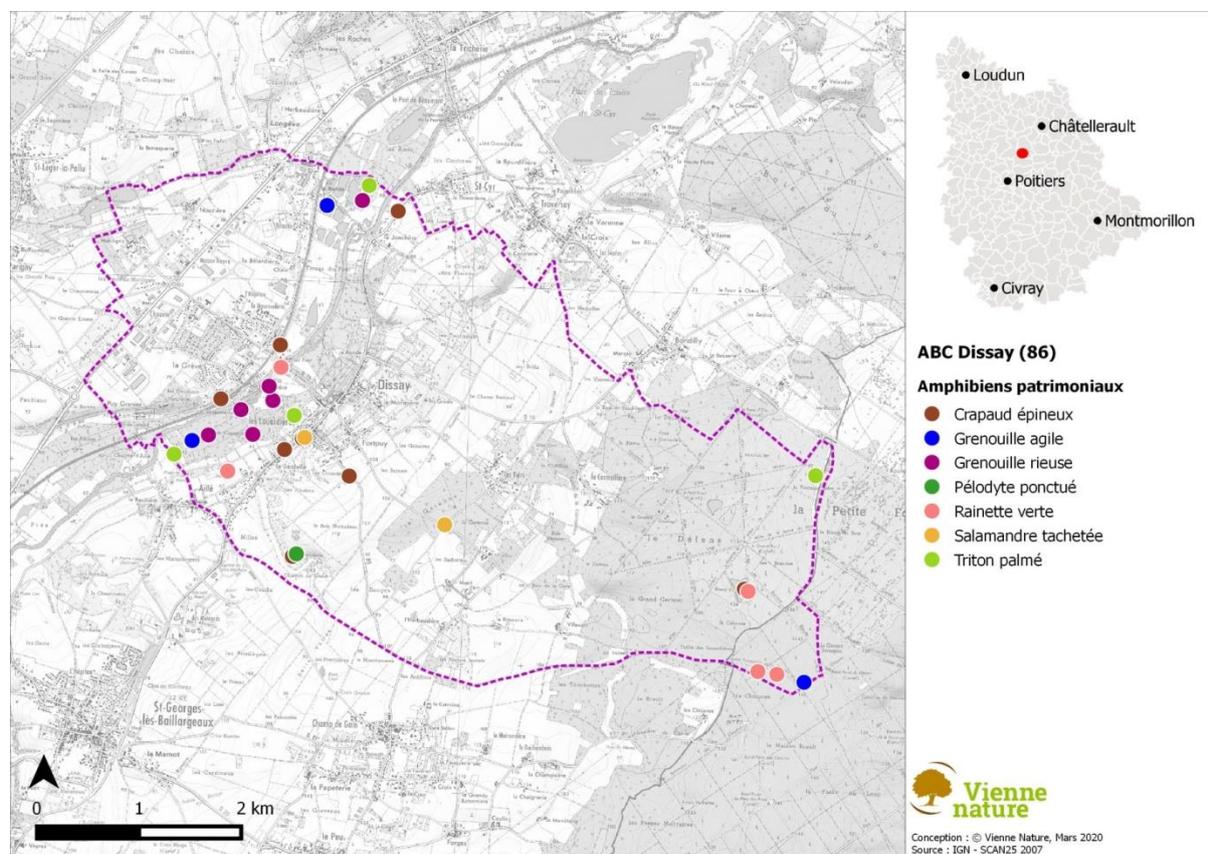
Tableau 4. Liste des Amphibiens connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Urodèles								
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C	2019
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		C	2016
Anoures								
Péloдые ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	2001
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2019
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	2017
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2016
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		C	2017

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

PN : Protection nationale : **N****DH** : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"**LRN** : Liste rouge nationale (2015) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**LR-PC** : Liste rouge Poitou-Charentes (2016) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**ZNIEFF** : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne**IDD** : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

La plupart de ces observations proviennent d'études effectués sur la commune au niveau : du Coteau des Pendants (Vienne Nature, 2012a), de la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2016), du Bois du Défens (Vienne Nature, 2010), de la Sablière de la Ronde (Vienne Nature, 2003).

**Figure 4.** Localisation des observations d'Amphibiens patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).

II.2.4. LES ODONATES

Environ 70 % des Odonates connus dans le département de la Vienne ont été observés sur la commune de Dissay entre 2000 et 2019, soit **44 espèces** (Tableau 5).

L'essentiel des observations ont été faites au niveau des étangs de la Ronde, des mares de la forêt du Défens et de la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2003, 2010, 2016).

Ces espèces appartiennent à deux grands types de milieux :

- les Odonates des milieux stagnants (mares, étangs, sablières...) sont les plus représentés avec le Leste brun *Sympecma fusca*, l'Agrion porte-coupe *Enallagma cyathigerum*, la Libellule déprimée *Libellula depressa*, l'Orthétrum réticulé *Orthetrum cancellatum*, l'Orthétrum à stylets blancs *Orthetrum albistylum*, le Sympétrum fascié *Sympetrum striolatum*, le Sympétrum sanguin *Sympetrum sanguineum*...
- les Odonates des milieux courants (sources, suintements, rivières...) représentés par le Caloptéryx éclatant *Calopteryx splendens*, le Gomphe à forceps *Onychogomphus forcipatus*, le Gomphe vulgaire *Gomphus vulgatissimus*, le Gomphe semblable *Gomphus simillimus*...

Parmi ces espèces, **10 sont patrimoniales** (Figure 5) :

- le **Leste fiancé** *Lestes sponsa* est classé « en danger » sur la liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes, 2019) et déterminant pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes, 2018b) ;
- le **Leste verdoyant** *Lestes virens* est déterminant ZNIEFF en Poitou-Charentes ;
- la **Naïade aux yeux rouges** *Erythromma najas* est classée « en danger » sur la liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes, déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes et rare en Vienne (Vienne Nature, 2020) ;
- l'**Aeschne isocèle** *Aeshna isoceles* est classée « en danger » sur la liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes ;
- l'**Aeschne mixte** *Aeshna mixta* est déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes ;
- le **Cordulégastré annelé** *Cordulegaster boltonii* est déterminant ZNIEFF en Vienne ;
- la **Cordulie à corps fin** *Oxygastra curtisii* est protégée au niveau national et européen et déterminante ZNIEFF. Cette espèce est liée au milieu courant, mais un imago a été observé en vol au niveau du Coteau des Pendants en 2012 ;
- la **Cordulie bronzée** *Cordulia aenea* est déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes ;
- la **Cordulie métallique** *Somatochlora metallica* est déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes ;
- la **Leucorrhine à gros thorax** *Leucorrhinia pectoralis* est protégée au niveau national et européen, classée « en danger » sur la liste rouge des Odonates du Poitou-Charentes et déterminante ZNIEFF. Cette espèce liée aux milieux stagnants est connue sur les mares du Bois du Défens.

Tableau 5. Liste des Odonates connus sur la commune de Dissay (86).

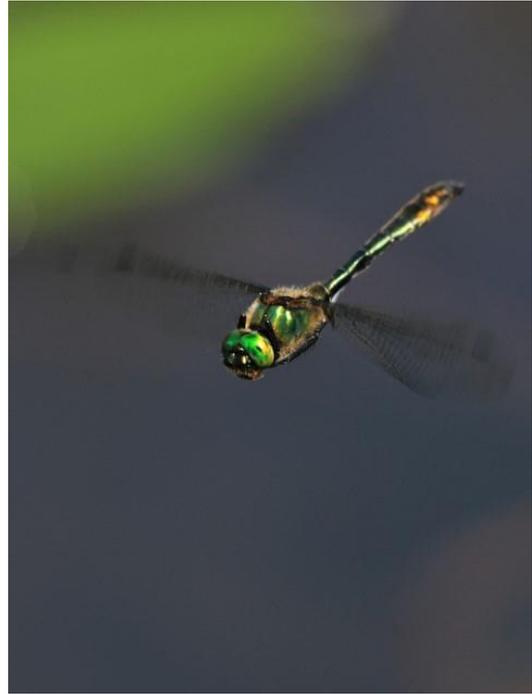
Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		C	2018
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			LC	LC		C	2018
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>			LC	LC		AC	2014
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>			LC	LC		PC	2019
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>			NT	EN	D	PC	2019
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>			LC	NT	D	PC	2019
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			LC	LC		AC	2018
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>			LC	LC		AC	2003
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		C	2019
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>			LC	EN	D	R	2003
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2016
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>			LC	NT		AC	2019
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2019
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>			LC	LC		PC	2019
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2019
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>			LC	LC		C	2018
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2016
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	2019
Anisoptères								
Aeschna printanière	<i>Brachytron pratense</i>			LC	NT		PC	2011
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2019
Aeschna isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>			LC	EN	D	AR	2011
Aeschna bleue	<i>Aeshna cyanea</i>			LC	LC		AC	2016
Aeschna affine	<i>Aeshna affinis</i>			LC	NT		AC	2019
Aeschna mixte	<i>Aeshna mixta</i>			LC	NT	D	PC	2016
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>			LC	LC		C	2019
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		AC	2001
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			LC	LC		AC	2016
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>			LC	NT		AC	2015
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			LC	NT	D86	AC	2016
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	NT	D	AC	2012
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			LC	NT	D	AC	2016
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			LC	NT	D	PC	2015
Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			LC	LC		AC	2019
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2019
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2019
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>			LC	NT		AC	2016
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			LC	NT		AC	2015
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	2019
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>			LC	LC		AC	2019
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>			LC	LC		PC	2019
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>			LC	LC		AR	2019
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C	2016
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C	2019
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	EN	D	R	2011

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

PN : Protection nationale : N**DH** : Directive Habitat : A₂ annexe II, A₄ annexe IV, A₅ annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"**LRN** : Liste rouge nationale (2016) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**LR-PC** : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**ZNIEFF** : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne**IDD** : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit



Aesche mixte
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Cordulie bronzée
(Photo : SELLIER Y. – Vienne Nature)

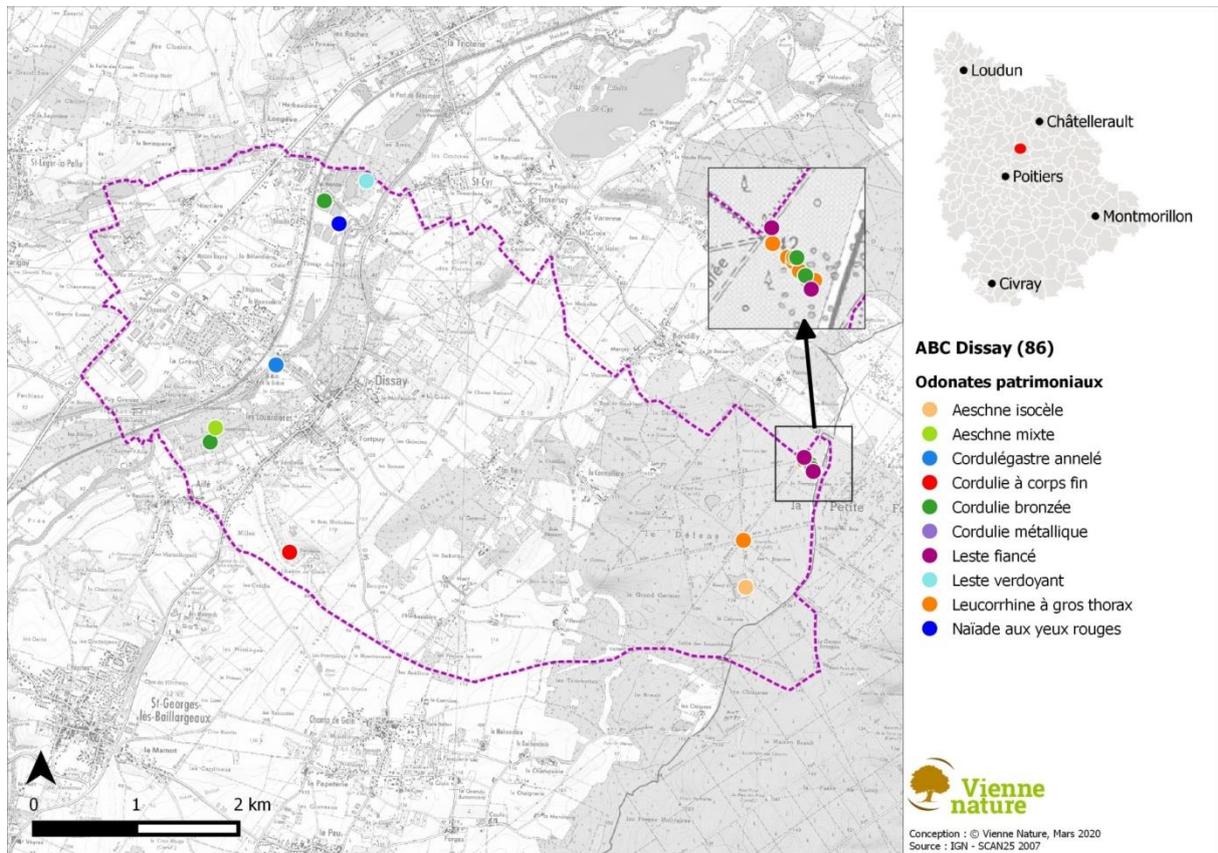


Figure 5. Localisation des observations d'Odonates patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).

II.2.5. LES ORTHOPTERES

L'analyse des données bibliographiques de Vienne Nature (Vienne Nature, 2015, 2016) fait apparaître la présence de **40 espèces d'Orthoptères** (Tableau 6), dont **6 possèdent un statut patrimonial** (Figure 6). Les cortèges notés correspondent à cinq grandes entités :

- le cortège des Orthoptères des prairies humides dominé par la présence de la **Courtilière commune** *Gryllotalpa gryllotalpa* (déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes), du **Criquet ensanglanté** *Stetophyma grossum* (déterminant ZNIEFF en Poitou-Charentes) et du **Criquet des roseaux** *Mecostethus parapleurus* (déterminant ZNIEFF dans la Vienne). Ces espèces sont accompagnées d'autres plus communes mais toutes aussi caractéristiques de ces milieux : Grillon des marais *Pteronemobius heydenii*, Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*, Tétrix riverain *Tetrix subulata*...
- le cortège des prairies méso hygrophiles à hautes herbes, caractérisé par la présence des sauterelles comme le **Phanérotère porte-faux** *Phaneroptera falcata* (déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes), le Phanérotère méridional *Phaneroptera nana*, le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*, le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* ou encore la Grande sauterelle verte *Tettigonia viridissima* ;
- le cortège des milieux thermophiles secs à zones de sol nu marqué par la présence du **Criquet de la palène** *Stenobothrus lineatus* (classé « en danger » sur la liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF) observé sur le Coteau des Pendants en 2014 ;
- les Orthoptères des zones boisées et/ou des lisières dont le Grillon des bois *Nemobius sylvestris*, *Pholidoptera griseoaptera* et le Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens* sont les meilleurs représentants ;
- une espèce caractéristique des landes : le **Criquet des ajoncs** *Chorthippus binotatus* (classé « vulnérable » sur la liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF).



Oedipode automnale
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Criquet ensanglanté
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

Tableau 6. Liste des Orthoptères connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Ensifères					
Phanéoptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>	NT	D	AC	2014
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC		C	2016
Leptophie ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC		C	2015
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC		AC	2014
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC		TC	2019
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC		C	2016
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC		C	2016
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	LC		C	2016
Decticelle carroyée	<i>Tesselana tessellata</i>	LC		C	2016
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC		C	2016
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	LC		C	2016
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC		C	2016
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	LC		AC	2016
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC		C	2016
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	LC		AC	2016
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	LC		C	2016
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	NT	D	AC	2016
Caélifères					
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	LC		AC	2014
Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	DD		R	2014
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	LC		AC	2014
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	LC		C	2014
Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>	LC		AC	2016
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	LC		AC	2014
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	LC		C	2016
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	LC		C	2016
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	LC	D86	C	2016
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	NT	D	AC	2019
Oedipode émeraude	<i>Ailopus thalassinus</i>	LC		C	2019
Oedipode automnale	<i>Ailopus strepens</i>	LC		AC	2019
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	NT		PC	2017
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC		C	2015
Criquet de la palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	EN	D	AR	2014
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC		AC	2014
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC		TC	2016
Criquet des ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>	VU	D	AR	2014
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	LC		C	2016
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC		C	2016
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	LC		C	2016
Criquet glauque	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC		C	2016
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC		C	2014

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

LR-PC : Liste rouge Poitou-Charentes (2019) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

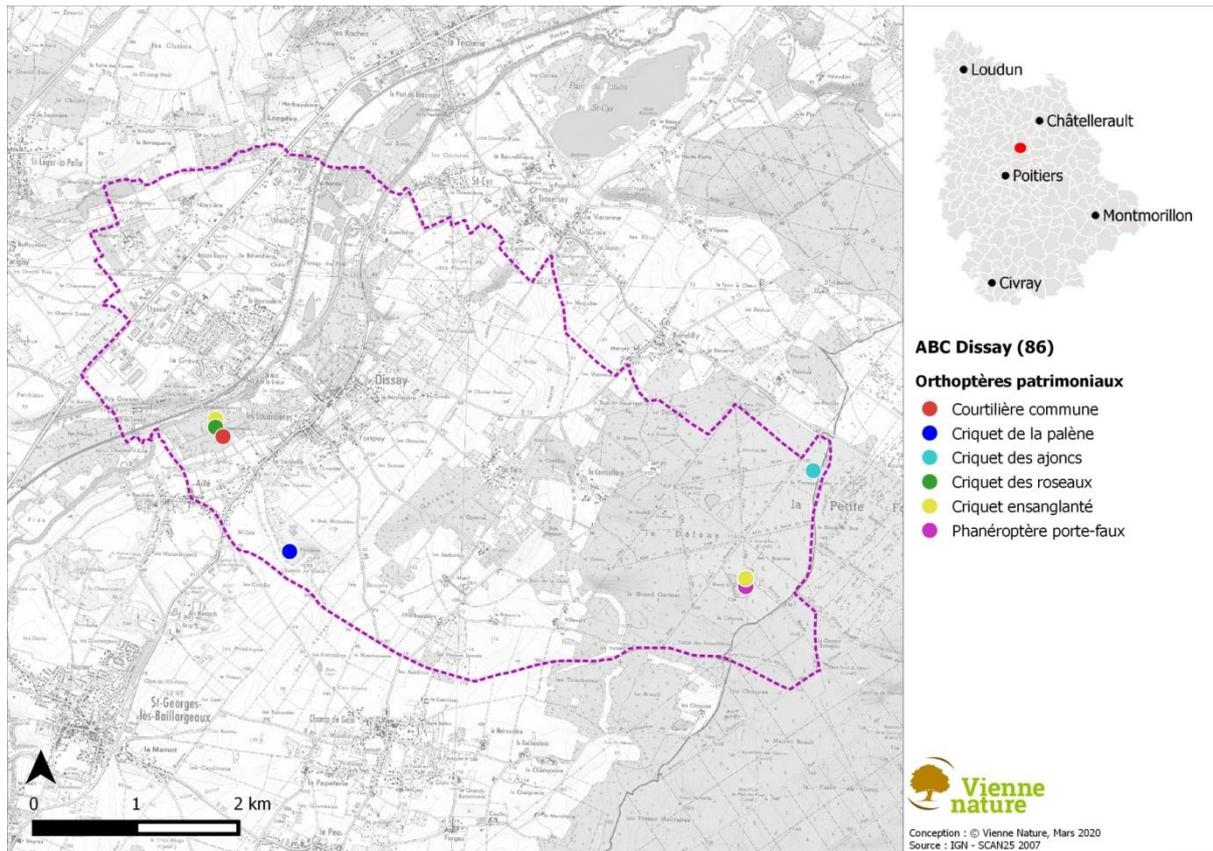


Figure 6. Localisation des observations d'Orthoptères patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).

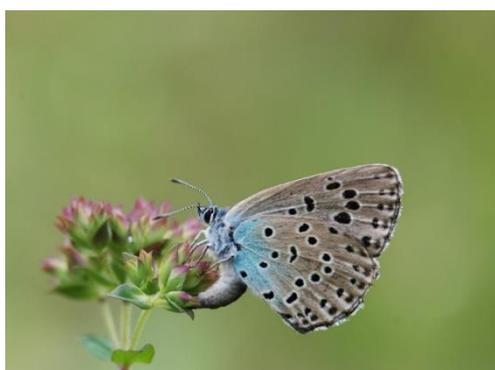
II.2.6. LES LEPIDOPTERES – RHOPALOCERES

Au total, **62 espèces de papillons de jour** (Rhopalocères) sont connues sur la commune de Dissay (Tableau 7), dont **9 espèces patrimoniales** (Figure 7). Les espèces connues appartiennent à 5 grandes cortèges distincts :

- Le cortège des pelouses calcaires sèches à très sèches, marqué par la présence de papillons liés au Fer à cheval *Hippocrepis comosa*, à l'Origan *Origanum vulgare* et aux plantains *Plantago sp* : le Bel-Argus *Polyommatus bellargus*, l'Argus bleu-nacré *Polyommatus coridon* (classé « en danger » sur la liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF), le Fluoré *Colias alfacariensis*, l'Azuré du serpolet *Maculinea arion* (protégé au niveau national et européen), la Mélitée orangé *Melitaea didyma* (déterminante ZNIEFF en Vienne), l'Azuré des coronilles *Plebejus argyrognomon* et l'Azuré des cytises *Glaucopsyche alexis* (Vienne Nature, 2015) ;
- le cortège des papillons des prairies méso-hygrophiles marqué par la Piéride du navet *Pieris napi*, le Cuivré fuligineux *Lycaena tityrus* (lié aux *Rumex sp*), l'Azuré de la faucille *Cupido alcetas* et la Carte géographique *Araschnia levana* (liée aux orties) ;
- le cortège des papillons des broussailles et des lisières forestières dont la Sylvaine *Ochlodes sylvanus*, le Flambé *Iphiclides podalirius* (lié aux prunelliers), la Piéride de la moutarde *Leptidea sinapis*, le Thécla du bouleau *Thecla betulae* (lié aux prunelliers), le Robert-le-diable *Polygonia c-album* (lié aux ormes et aux orties) ;

- le cortège des papillons de landes avec l'**Échiquier** *Carterocephalus palaemon* (classé « en danger » sur la liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF), le Miroir *Heteropterus morpheus* et le **Petit Collier argenté** *Boloria selene* (classé « vulnérable » sur la liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF) ;

- le cortège des boisements humides marqué par le Petit et le **Grand Mars changeant** *Apatura ilia* et *Apatura iris* (classé « vulnérable » sur la liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes et déterminant ZNIEFF) (Vienne Nature, 2016) et des ourlets forestiers thermophiles avec le **Grand nègre des bois** *Minois dryas* (déterminant ZNIEFF en Vienne).



Azuré du Serpolet
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Azuré des cytises
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

Tableau 7. Liste des papillons de jour connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Hesperiidae								
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>			LC	LC		C	2015
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			LC	LC		C	2016
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>			LC	NT		AR	2015
Hespérie de la mauve	<i>Pyrgus malvae</i>			LC	DD		AC	2007
Echiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>			LC	EN	D	PC	2004
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>			LC	NT		AC	2017
Bande noire	<i>Thymelicus sylvestris</i>			LC	LC		C	2010
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>			LC	LC		C	2016
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>			LC	LC		C	2019
Papilionidae								
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			LC	LC		TC	2019
Machaon	<i>Papilio machaon</i>			LC	LC		C	2019
Pieridae								
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>			LC	LC		C	2016
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>			LC	LC		TC	2016
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>			LC	LC		TC	2016
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>			LC	LC		C	2016
L'Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			LC	LC		TC	2018
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>			LC	LC		AC	2015
Souci	<i>Colias crocea</i>			LC	LC		C	2016
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			LC	LC		TC	2014

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Lycaenidae								
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrrium ilicis</i>			LC	LC		AC	2016
Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>			LC	LC		AC	2015
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>			LC	LC		C	2009
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>			LC	LC		PC	2019
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>			LC	LC		C	2019
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>			LC	LC		C	2015
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>			LC	NT		AC	2019
Azuré des cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>			LC	EN	D	AR	2015
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	N	A ₄	LC	NT	D	PC	2016
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>			LC	LC		TC	2019
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>			LC	EN	D	AR	2015
Bel-Argus	<i>Polyommatus bellargus</i>			LC	LC		AC	2015
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>			LC	LC		TC	2017
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>			LC	NT	D	PC	2015
Nymphalidae								
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			LC	LC		TC	2018
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>			LC	LC		C	2019
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>			LC	LC		AC	2017
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>			LC	LC		TC	2016
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			LC	LC		TC	2019
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>			LC	NT		PC	2017
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			LC	LC		TC	2019
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>			LC	LC		TC	2019
Silène	<i>Brintesia circe</i>			LC	LC		AC	2019
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>			LC	NT	D86	R	2019
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>			LC	VU	D	PC	2015
Petit mars changeant	<i>Apatura ilia</i>			LC	LC		AC	2018
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			LC	LC		C	2019
Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>			LC	NT		AC	2010
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>			LC	LC		C	2019
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>			LC	LC		C	2016
Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>			NT	VU	D	AR	2019
Petite violette	<i>Boloria dia</i>			LC	LC		C	2019
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>			LC	LC		C	2016
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			LC	LC		C	2019
Paon-de-jour	<i>Aglais io</i>			LC	LC		TC	2018
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			LC	LC		TC	2019
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			LC	LC		C	2019
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>			LC	LC		TC	2016
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>			LC	LC		C	2016
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>			LC	LC		C	2015
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>			LC	LC		C	2019
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>			LC	NT	D86	AC	2007
Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>			LC	LC		AC	2016

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

PN : Protection nationale : **N****DH** : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"**LRN** : Liste rouge nationale (2012) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**LR-PC** : Liste rouge Poitou-Charentes (2019) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable**ZNIEFF** : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne**IDD** : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

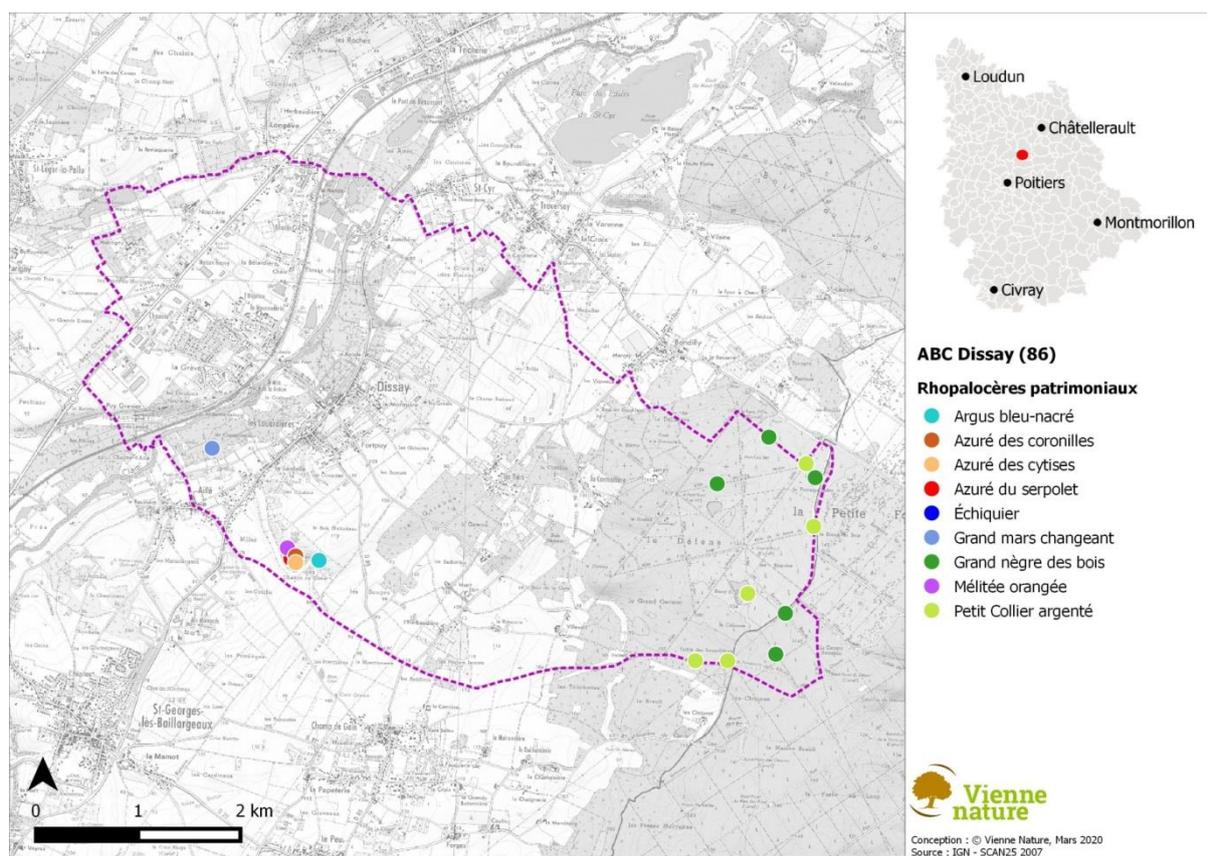


Figure 7. Localisation des observations de Lépidoptères - Rhopalocères patrimoniaux sur la commune de Dissay (86).

II.2.7. LES MOLLUSQUES BIVALVES

Les Mollusques Bivalves sur la commune de Dissay n'ont pas fait l'objet d'un suivi particulier. Toutefois, trois espèces sont connues (Tableau 8), dont une espèce classée « en danger » sur la liste rouge mondiale et déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes : la **Mulette des rivières** *Potomida littoralis* découverte, en 2018, au niveau pont de la D15 surplombant le Clain (Figure 8).

Tableau 8. Liste des Mollusques Bivalves connus sur la commune de Dissay (86).

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRM	ZNIEFF	IDD	ANNEE
Mulette des rivières	<i>Potomida littoralis</i>			EN	D	AC	2018
Anodonte des rivières	<i>Anadonta anatina</i>			LC		AC	2018
Corbicule asiatique	<i>Corbicula fluminea</i>					I	2018

(Données bibliographiques 2000-2019, Vienne Nature 2020)

PN : Protection nationale : **N**

DH : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"

LRM : Liste Rouge Mondiale (2014) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2020) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

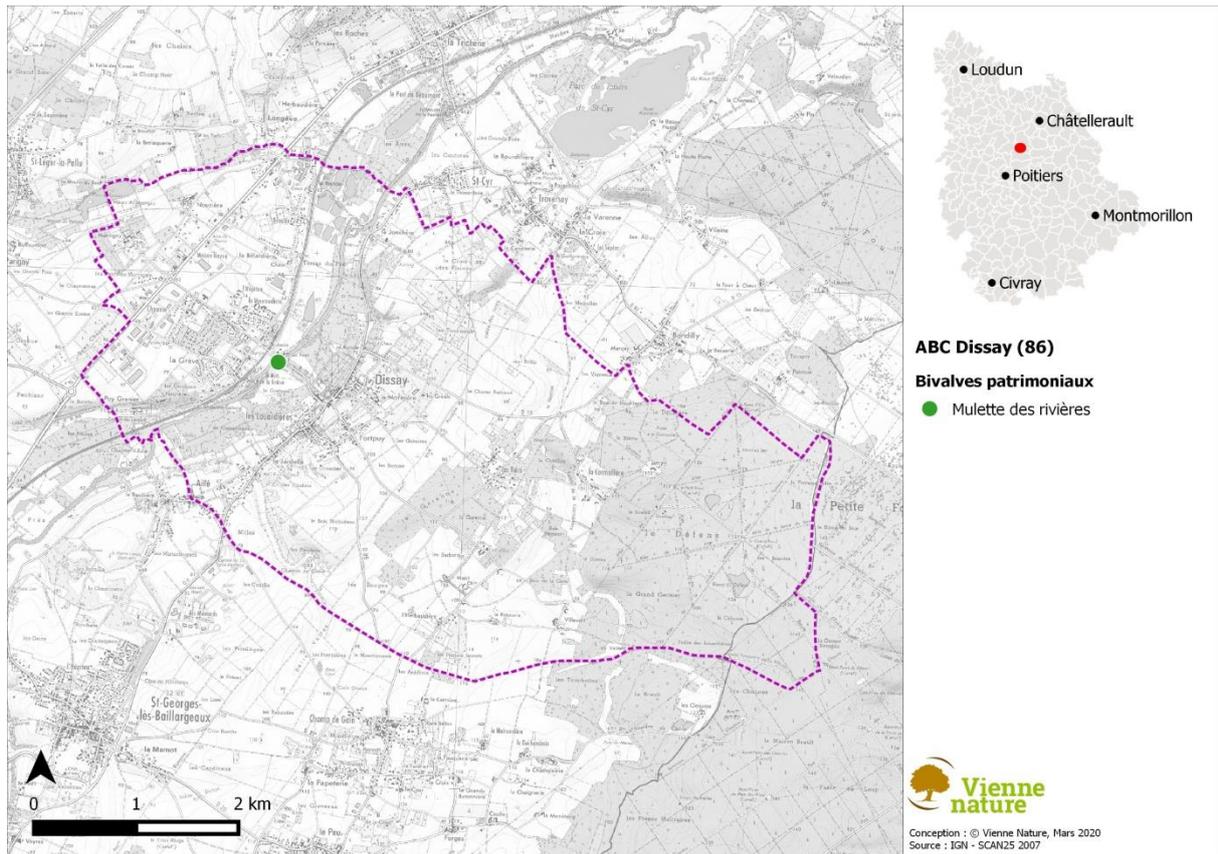


Figure 8. Localisation des observations de Mollusques Bivalves patrimoniaux sur la commune de Dissay (86)



Mulette des rivières
(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)

III. INVENTAIRE DE LA FLORE ET DES HABITATS NATURELS

III.1. METHODOLOGIE

III.1.1. CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS

La cartographie des habitats naturels a été réalisée à partir de l'analyse des photographies aériennes (IGN BDORTHO 2011, Google satellite), et de l'étude de la bibliographie à notre disposition. Différentes entités de couleur et de motifs homogènes sur les photographies ont pu être ainsi prédécoupées afin d'organiser les prospections de terrain. Ces dernières, dont l'objectif est de caractériser les habitats naturels par leur communauté végétale, ont été réalisées à une période favorable à l'expression de la flore, entre les mois d'avril et de septembre, c'est-à-dire pendant la floraison de la majorité des espèces végétales.

La bibliographie utilisée pour la cartographie des habitats naturels s'appuie sur des diagnostics réalisés :

- dans le cadre du Plan Loire sur les sablières (Vienne Nature, 2003, 2009b) et les forêts alluviales (Vienne Nature, 2008b, 2012c) ;
- lors de l'inventaire de la Fritillaire pintade (Vienne Nature, 2007, 2008a, 2009a),
- lors de l'inventaire des pelouses calcicoles du département (Vienne Nature, 2014) et de suivi du Coteau des Pendants (Vienne Nature, 2012a, 2015) ;
- dans le cadre de suivi et d'inventaire du site Natura 2000 « Forêt de Moulière – Pinail » (Vienne Nature, 2010, 2011a, 2011b ; LPO Vienne, 2015) ;
- dans le cadre d'inventaires menés sur la commune au sein de la zone humide des Louardières (Vienne Nature, 2016) ;
- dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF.

Les habitats localisés au sein du périmètre prospecté ont fait l'objet :

- de relevés phytosociologiques selon la méthode scientifique de BRAUN-BLANQUET ;
- et/ou de relevés floristiques.

Chaque habitat caractérisé est identifié par la nomenclature selon le référentiel du Prodrome des végétations de France décliné (version PVF1 et PVF2) (Bardat J. *et al.*, 2004), son code Corine Biotope correspondant (Rameau *et al.*, 2003), son code EUNIS (Muséum national d'Histoire naturelle, 2013), et par un code Natura 2000 s'il s'agit d'un habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la Directive Habitat (92/43/CEE). Pour chacun des habitats identifiés, le statut de rareté régional, ou « Valeur Patrimoniale Régionale » (VPR), est évalué d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, Terrisse, 2006).

III.1.2. INVENTAIRE DE LA FLORE

L'inventaire de la flore a été réalisé au sein des différents habitats naturels de la commune de Dissay, soit dans le cadre des relevés phytosociologiques, soit dans le cadre des relevés floristiques réalisés lors de prospections aléatoires sur le site. Les prospections ont été menées au cours de l'année 2019 (23/04, 25/04, 21/06, 24/06, 25/06, 30/07, 11/09 et 07/10).

L'évaluation du statut de rareté des espèces végétales s'appuie sur la liste rouge régionale de la flore menacée du Poitou-Charentes (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018b) et sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine (Conservatoire

Botanique National Sud-Atlantique, 2019b). Les espèces patrimoniales ont été systématiquement géolocalisées à l'aide d'un système GPS.

Le référentiel taxonomique utilisé pour la réalisation de liste d'espèces végétales est le Taxref v13.

III.1.3. SAISIE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

La cartographie des habitats naturels a été saisie numériquement dans un SIG (QGIS), dans le système de projection géodésique Lambert 93.

Les champs descripteurs pour les éléments surfaciques sont les suivants :

- *Habitats_1* : *Habitat naturel principal* ;
- *Cod_COR1* : *Code CORINE BIOTOPE de l'habitat principal* ;
- *CodN2000_1* : *Code Natura 2000 de l'habitat principal* ;
- *CodEUNIS_1* : *Code EUNIS de l'habitat principal* ;
- *Habitats_2* : *Habitat(s) naturel(s) secondaire(s)* ;
- *Cod_COR1* : *Codes CORINE BIOTOPE des habitats secondaires* ;
- *CodN2000_1* : *Codes Natura 2000 des habitats secondaires* ;
- *CodEUNIS_1* : *Codes EUNIS des habitats secondaires* ;
- *ObservatR* : *Observateur* ;
- *Type_ech* : *Type échantillonnage* ;
- *Surf_ha* : *Surface en hectare* ;
- *CommentR* : *Commentaires*.

Et pour les espèces végétales patrimoniales :

- *Observateu* : *Observateur* ;
- *Organisme* : *Organisme* ;
- *Date_relev* : *Date du relevé* ;
- *Longitude* ;
- *Latitude* ;
- *Nom_valide* : *nom scientifique* ;
- *Nom_vernac* : *nom vernaculaire ou commun* ;
- *Statut_lis* : *statut des lises rouges des espèces manacées* ;
- *Statut_zni* : *statut des espèces végétales déterminantes pour la création de ZNIEFF*.

III.2. RESULTATS

III.2.1. HABITATS NATURELS

Lors des inventaires menés en 2019 sur la commune de Dissay, 80 relevés floristiques et phytosociologiques ont été réalisés (Figure 10). Les inventaires de 2019 et l'analyse de la bibliographie (depuis 2000) ont permis de recenser sur la commune de Dissay **58 habitats naturels et semi-naturels différents** (0) dont **13 habitats de Valeur Patrimoniale Régionale (VPR)** « élevée » à « très élevée » et **10 habitats d'intérêts communautaires** (0).

L'interprétation des relevés est présentée en Annexe 2. Une cartographie des habitats par grandes unités biologiques est présentée en Figure 9 et une cartographie plus détaillée en Annexe 3. Pour une bonne harmonie du document, les dénominations des habitats citées ci-après sont issues de celles utilisées dans le catalogue CORINE Biotope (Rameau *et al*, 2003).

Tableau 9. Liste des habitats naturels inventoriés sur la commune de Dissay (2000 à 2019).

Habitats naturels	Syntaxon(s) associés	CORINE	EUNIS	N2000	VPR
Eaux douces stagnantes	-	22	NR	NC	Nr
Eaux eutrophes	-	22.13	C1.3	NC	Nr
Eaux dystrophes	-	22.14	C1.4	3160	*****
Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	<i>Elodo palustris – Sparganion</i>	22.313	C3.413	3110	*****
Végétation flottant librement	<i>Lemnetea minoris</i>	22.41	C1.22 ; C1.32	NR	***
Tapis de Nénuphars	<i>Nymphaeion albae</i>	22.4311	C1.2411 ; C1.34 ; C1.43	NC	*****
Eaux courantes	-	24	NR	NC	Nr
Végétation immergée des rivières	<i>Lemnetea minoris ; Charatea fragilis Littorelletea uniflorae ; Potametea</i>	24.4	C2.3	NC	Nr
Landes et fruticées	-	31	NR	NC	Nr
Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains	<i>Calluno vulgaris - Ulicetea minoris</i>	31.239	F4.239	4030	****
Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica scoparia	<i>Ulici minoris - Ericetum scopariae</i>	31.2393	F4.239	4030	****
Fourrés	<i>Rhamno carthaticae - Prunetea spinosae</i>	31.8	E5.3 ; F3.2 ; G5.7 ; F3.1 ; G5.6 ; G5.8	NC	Nr
Fruticées à Prunus spinosa et Rubus fruticosus	<i>Rhamno carthaticae - Prunetea spinosae</i>	31.811	F3.111	NC	*
Fourrés à Prunelliers et Troènes	<i>Rhamno carthaticae - Prunetea spinosae</i>	31.812	F3.112	NC	*
Fruticés des sols pauvres atlantiques	<i>Frangulo alni - Pyrion cordatae</i>	31.83	F3.13	NC	*
Landes à Fougères	-	31.86	E5.3	NC	*
Clairières forestières	<i>Epilobietea angustifolii</i>	31.871	G5.84	NC	Nr
Steppes et prairies calcaires sèches	-	34	NR	NC	Nr
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	<i>Brometalia erecti</i>	34.32	E1.26	6210	****
Prairies calcaires subatlantiques très sèches	<i>Xerobromion erecti</i>	34.33	E1.27	6210	****
Prairies humides eutrophes	-	37.2	E3.4	NC	Nr
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	<i>Agrostietea stoloniferae</i>	37.21	E3.43	NC	***
Prairies à Molinie et communautés associées	<i>Molinietalia caeruleae</i>	37.31	E3.51	6410	*****
Prairies acides à Molinie	<i>Molinietalia caeruleae</i>	37.312	E3.512	6410	*****
Lisières humides à grandes herbes	<i>Convolvuletalia sepium</i>	37.7	E5.4	NC	Nr
Prairies mésophiles	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	38	NR	NC	Nr
Pâtures mésophiles	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	38.1	E2.1	NC	Nr
Pâturages continus	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	38.11	E2.11	NC	*
Prairies atlantiques à fourrages	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	38.21	E2.21	6510	**
Forêts caducifoliées	<i>Quercu roboris - Fagetea sylvaticae</i>	41	NR	NC	Nr
Frênaies	<i>Quercu roboris - Fagetea sylvaticae</i>	41.3	G1.A2	NC	Nr
Chênaies acidiphiles	<i>Quercetalia roboris</i>	41.5	G1.8	NC	***
Bois de bouleaux	<i>Quercu roboris - Fagetea sylvaticae</i>	41.b	G1.91	NC	Nr
Forêts mixtes	-	43	NR	NC	Nr
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	-	44	NR	NC	Nr

Habitats naturels	Syntaxon(s) associés	CORINE	EUNIS	N2000	VPR
Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	<i>Alnion incanae</i>	44.3	G1.21	91E0*	***
Saussaies marécageuses	<i>Salicetalia auritae</i>	44.92	F9.2	NC	****
Scirpaies lacustres	<i>Scirpetum lacustris</i>	53.12	C3.22	NC	****
Typhaies	<i>Typhetum latifoliae</i>	53.13	C3.23	NC	*
Roselières basses	<i>Glycerio fluitantis</i> - <i>Nasturtietea officinalis</i> ; <i>Phragmito australis</i> - <i>Magnocaricetea elatae</i>	53.14	C3.24	NC	****
Végétation à <i>Eleocharis palustris</i>	<i>Eleocharitetum palustris</i>	53.14A	C3.24A	NC	****
Cariçaies à laïches aigüe et communautés s'y rapportant	<i>Caricion gracilis</i>	53.212	C3.29	NC	***
Cariçaie à <i>Carex elata</i>	<i>Caricetum elatae</i>	53.2151	C3.29	NC	***
Jonchaies hautes	<i>Phragmition communis</i> ; <i>Magnocaricetalia elatae</i>	53.5	D5.3	NC	*
Cultures	-	82	NR	NC	Nr
Vergers, bosquets et plantations d'arbres	-	83	NR	NC	Nr
Vignobles	-	83.21	FB.4	NC	*
Plantations de conifères	-	83.31	G3.F	NC	*
Plantation de pins européens	-	83.3112	G3.F12	NC	*
Plantations d'arbres feuillus	-	83.32	G1.C	NC	*
Plantations de Peupliers	-	83.321	G1.C1	NC	*
Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)	-	83.3211	G1.C11	NC	*
Autres plantations d'arbres feuillus	-	83.325	G1.C4	NC	*
Petits bois, bosquets	-	84.3	G5.2 ; G5.3 ; G5.4 ; G5.5	NC	*
Parcs urbains et grands jardins	-	85	NR	NC	Nr
Jardins	-	85.3	I2.2	NC	Nr
Villes, villages et sites industriels	-	86	NR	NC	Nr
Terrain en friche	-	87.1	I1.53	NC	*
Zones rudérales	-	87.2	E5.12 ; E5.13 ; E5.14	NC	*

CORINE Land CORINE Biotope (Rameau *et al*, 2003).

EUNIS Code Eunis (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2013)

N2000 Directive 92/43/CEE : Habitat menacé en Europe, * Habitat menacé prioritaire en Europe ;

VPR Valeur Patrimoniale Régionale (Poitou-Charentes Nature, 2007) : * faible, ** moyenne, *** assez élevée, **** élevée, ***** très élevée, **Nr** non renseigné.

En gras les habitats d'intérêts communautaires.

ABC Dissay (86)

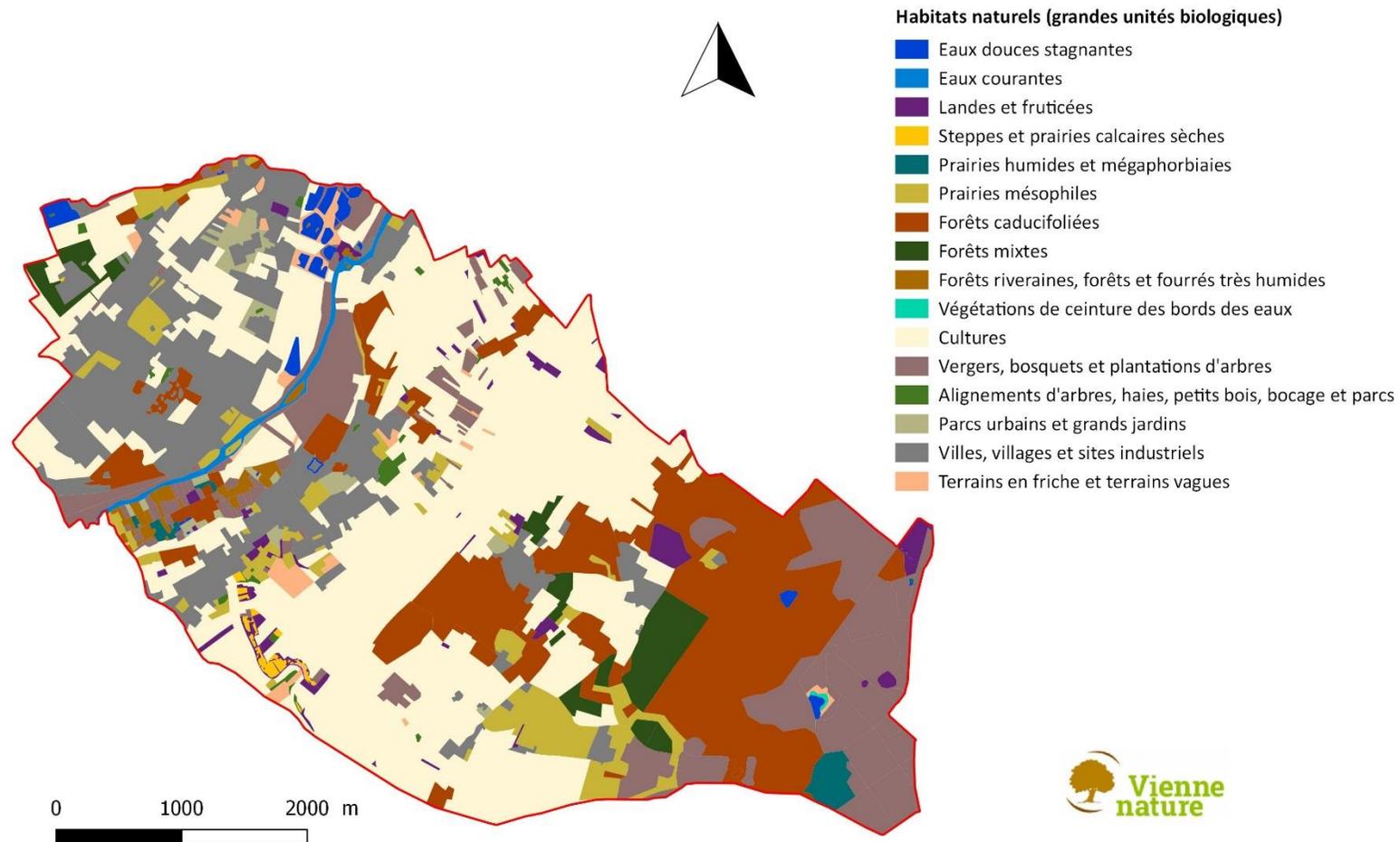


Figure 9. Cartographie des habitats naturels (grandes unités biologiques) sur la commune de Dissay (Vienne Nature, 2019).

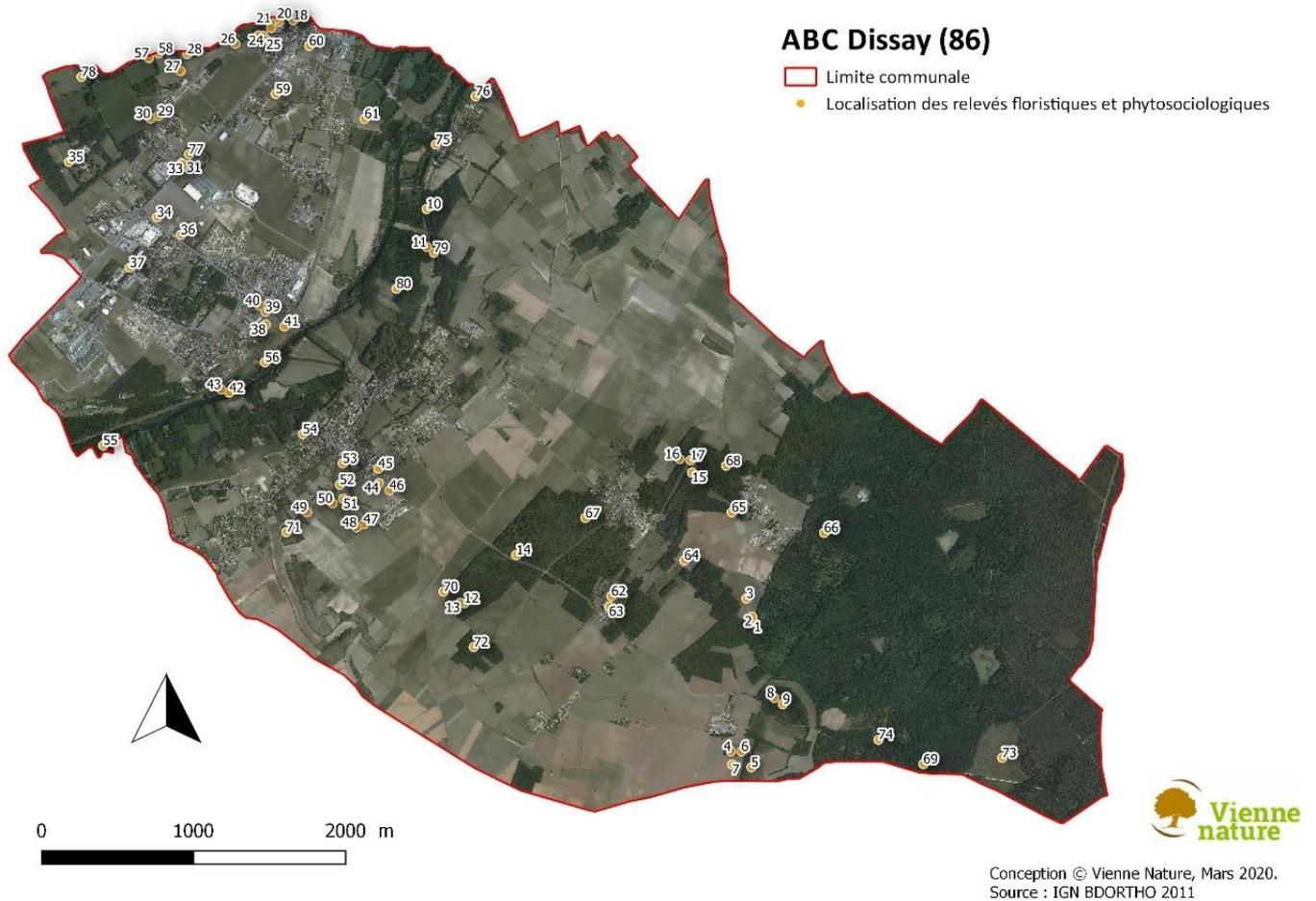


Figure 10. Localisation des relevés floristiques et phytosociologiques réalisés dans le cadre de l’inventaire « Habitats » sur la commune de Dissay en 2019.

Les descriptions ci-après sont réalisées uniquement pour les habitats de VPR « élevée » à « très élevée » et les habitats d’intérêts communautaires (attribution d’un code N2000).

Eaux dystrophes - Code Corine : 22.14 - EUNIS : C1.4 – N2000 : 3160 - VPR : très élevée - Surface : ~ 2m² - Représentativité : <1%

Il s’agit d’un habitat d’eaux stagnantes de nature « dystrophes », c’est-à-dire composé d’« Eaux acides caractérisées par une teneur en humus élevée, souvent colorées en brun (pH souvent de 3-5) » (Rameau *et al.*, 2003). Cet habitat d’intérêt communautaire (N2000 : 3160), est situé au niveau d’une mare à l’est de la commune au lieu-dit « La Fontaine salée » dans « la Petite Forêt ou le Pinail ». Sur Dissay, il est accompagné de Gazons des mares acides (Corine : 22.213) et de Landes à Ajoncs nains (Corine : 31.239), deux autres habitats d’intérêt communautaire. Le secteur de la Fontaine salée est donc un secteur privilégié sur la commune. Notons que cet habitat se situe dans plusieurs zonages environnementaux : la Zone de Protection Spéciale (ZPS), la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Forêt de Moulière, le Pinail » (FR 5410014), ainsi que la Zone Naturelle d’Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II (540120115).

Gazons des bordures d’étangs acides en eaux peu profondes - Code Corine : 22.313 - EUNIS : C3.413 – N2000 : 3110 - VPR : très élevée - Surface : ~1495 m² - Représentativité : <0,1 %

Sur la commune de Dissay, il s’agit d’un habitat des mares acides. Comme précédemment, ce dernier est situé sur le secteur de « La Fontaine salée ». Il s’agit d’un habitat dépendant d’un cycle hydrique

particulier avec une période de submersion et une période d'assec. « Les espèces végétales qui s'expriment dans ce type d'habitat sont très spécialisées, car elles doivent être adaptées à une alternance de périodes de submersion prolongées et de périodes d'assec » (Poitou-Charente Nature, 2012).

Tapis de Nénuphars - Code Corine : 22.4311 - EUNIS : C1.2411 ; C1.34 ; C1.43 – N2000 : NC - VPR : très élevée - Surface : 9 m² - Représentativité : <0,1 %

Il s'agit d'un habitat des eaux stagnantes, caractérisé par la formation de plantes aquatiques enracinées avec des feuilles flottantes des genres de « Nénuphars ». Sur la commune de Dissay, cet habitat est, comme précédemment localisé, sur le secteur de « La Fontaine salée ».

Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains - Code Corine : 31.239 - EUNIS : F4.239 – N2000 : 4030 - VPR : élevée - Surface : 103 m² - Représentativité : <0,1 %

Cet habitat d'intérêt communautaire (N2000 : 4030) est défini comme une « lande » c'est-à-dire une « végétation basse (inférieure à 2 m) principalement constituée d'espèces de la famille des Fabacées, Bruyères, Callune, Genêtes et Ajoncs (Bensettiti F. *et al*, 2005). Comme précédemment, cet habitat est localisé sur le secteur de « La Fontaine salée ».

Landes aquitano-ligériennes à *Ulex minor* et *Erica scoparia* - Code Corine : 31.2393 - EUNIS : F4.239 – N2000 : 4030 - VPR : élevée - Surface : 74 411 m² - Représentativité : 0,3 %

Comme précédemment il s'agit d'une formation de type « lande ». C'est un habitat dominé par l'Ajonc nain *Ulex minor* et la Bruyère à balais *Erica scoparia*. Sur Dissay, cet habitat s'exprime au lieu-dit « La Fontaine salée » et « Les Brandes » au sein du massif forestier de la « Forêt de Moulière et Pinail ».

Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides - Code Corine : 34.32 - EUNIS : E1.26 – N2000 : 6210 - VPR : élevée - Surface : 33 502 m² - Représentativité : 0,1 %

« Les pelouses calcicoles mésophiles sont des formations herbacées basses et denses, qui se développent sur des sols carbonatés ou basiques [...] » (Poitou-Charentes Nature, 2012). Les graminées dominent la physionomie de ces pelouses et peuvent parfois présenter un grand nombre d'espèces d'orchidées.

Sur la commune de Dissay, cet habitat est principalement localisé sur la zone « des Pendants » au sud de la commune. Il s'agit d'une vallée sèche comprise dans le périmètre de la ZNIEFF de type I (540004644) « Coteau des Pendants » composée d'une trentaine d'hectares et comprenant une faune et une flore d'exception.

Lors des inventaires de 2019, deux autres parcelles de pelouses calcaires mésophiles ont été recensées au nord et à l'ouest de la commune. Ces deux dernières sont caractérisées par la présence de l'Orchis bouc *Himantoglossum hircinum*, la Séséli des montagnes *Seseli montanum* et parfois par l'abondance du Brachypode des rochers *Brachypodium rupestre*. Ces deux dernières présentent un caractère « dégradé » au vu de la présence relativement importante d'espèces prairiales et le développement du Brachypode des rochers, une espèce sociale des « ourlets » qui a tendance à faire disparaître à long terme les espèces typiques de cet habitat.

Prairies calcaires subatlantiques très sèches - Code Corine : 34.33 - EUNIS : E1.27 – N2000 : 6210 - VPR : élevée - Surface : 13 057 m² - Représentativité : <0,1 %

Il s'agit d'une formation xérophile herbacée rase et écorchée souvent sur des sols squelettiques. Les pentes raides en exposition sud où peuvent se développer cet habitat entretiennent des conditions de sécheresse qui profitent aux espèces adaptées à ces conditions xérophiles. Sur la commune de Dissay, cet habitat est localisé au niveau du secteur « des Pendants » au sein de la ZNIEFF « Coteau des Pendants » (cf. mention précédente).

Prairies à Molinie et communautés associées - Code Corine : 37.31 - EUNIS : E3.51 – N2000 : 6410 - VPR : très élevée - Surface : 128 876 m² - Représentativité : 0,5 %

Cet habitat d'intérêt communautaire (N2000 : 6410) correspond à des prairies humides où se développe la Molinie bleue *Molinia caerulea* en formations herbeuses caractéristiques « la Moliniaie ». À Dissay, cette Moliniaie est présente au sud-est de la commune au lieu-dit « Taillis des Louardières ». Notons que cet habitat se situe dans plusieurs zonages environnementaux : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêt de Moulière, le Pinail » (FR 5410014), ainsi que les Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type I et II « Forêt de Moulière » (540120115).

Prairies acides à Molinie - Code Corine : 37.312 - EUNIS : E3.512 – N2000 : 6410 - VPR : très élevée - Surface : 1 094 m² - Représentativité : <0,1 %

Cet habitat est similaire au précédent avec comme variante la présence d'espèces végétales des sols acides. Comme précédemment, l'habitat est présent sur Dissay dans plusieurs zonages environnementaux. Il se situe à l'est de la commune au lieu-dit « La Fontaine salée ».

Prairies atlantiques à fourrages - Code Corine : 38.21 - EUNIS : E2.21 – N2000 : 6510 - VPR : moyenne – Surface : 209 617 m² - Représentativité : 0,8 %

Il s'agit de formations herbeuses hautes fauchées dominées par des graminées sociales dont la plus fréquente est l'Avoine élevée *Arrhenatherum elatius*. Sur Dissay, cet habitat d'intérêt communautaire (N2000 : 6510) est présent à l'ouest de la commune. Il est caractérisé par la présence d'espèces des prairies mésohygrophiles comme la Fétuque Roseau *Schedonorus arundinaceus* ou encore le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*. On y retrouve également des espèces communes avec les prairies humides de l'*Agrostietea stolonifera* comme le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*, la Renoncule rampante *Ranunculus repens*, l'IVraie vivace *Lolium perenne*, l'Oseille crépue *Rumex crispus* ou encore la Potentille rampante *Potentilla reptans* (Conservatoire Botanique National de Brest, 2016).

Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens - Code Corine : 44.3 - EUNIS : G1.21 – N2000 : 91E0* - VPR : assez élevée - Surface : 148 566 m² - Représentativité : 0,6 %

Il s'agit de forêts riveraines à bois durs comme le Frêne élevée *Fraxinus excelsior* et l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*. Sur la commune de Dissay, elle se rencontre dans le lit du Clain, tantôt directement au contact immédiat du cours d'eau, tantôt en arrière d'une forêt de bois tendres (Peuplier par exemple).

Saussaies marécageuses - Code Corine : 44.92 - EUNIS : F9.2 – N2000 : NC - VPR : élevée - Surface : 2,5 m² - Représentativité : <0,1%

Il s'agit de formations dominées par les Saules comme le Saule roux *Salix atrocinerea*. Sur Dissay, il se situe dans les marges des mares de la « Fontaine salée » à l'est de la commune. Comme cité précédemment cette zone est concernée par plusieurs zonages environnementaux d'intérêts.

Scirpaies lacustres - Code Corine : 53.12 - EUNIS : C3.22 – N2000 : NC - VPR : élevée - Surface : 2 951 m² - Représentativité : <0,1 %

Il s'agit d'une formation dominée par le Jonc-des-chaisiers « [...] *Scheoenoplectus lacustris*, intolérantes à la sécheresse, tolérantes aux circulations d'eau et ainsi formant la ceinture externe des roselières. » (Rameau *et al.*, 2003).

Cette formation végétale se situe au sein d'une mare de la « Fontaine salée » et en bordure de l'« Étang du Défens » tous les deux à l'est de la commune de Dissay. Notons que ces deux zones se situent dans la ZPS et la ZSC « Forêt de Moulière, le Pinail » (FR5410014) et la ZNIEFF de type I et II « Forêt de Moulière » (540003518).

Roselières basses - Code Corine : 53.14 - EUNIS : C3.24 – N2000 : NC - VPR : élevée - Surface : ~1 m² - Représentativité : <0,1 %

Les roselières basses sont, sur la commune de Dissay, des ceintures végétales situées au bord de mares au lieu-dit « La Fontaine salée ». Elles sont composées de « [...] petits héliophytes généralement non graminoides [...] » (Poitou-Charentes Nature, 2012).

Végétation à *Eleocharis palustris* - Code Corine : 53.14A - EUNIS : C3.24A – N2000 : NC - VPR : élevée –
Surface : 4712 m² - Représentativité : <0,1 %

Il s'agit d'une formation basse, étendue et très homogène dominée par le Scirpe des marais *Eleocharis palustris*. Sur la commune, cet habitat se situe en frange de l'« Étang du Défens » présent au sein de la « Forêt de Moulière ».

III.2.2. FLORE

L'inventaire réalisé en 2019 sur la commune de Dissay a permis de recenser **287 espèces végétales** différentes (Annexe 4) dont **8 patrimoniales** (Annexe 5) :

- L'**Ache inondée** *Helosciadium inundatum*, classée comme « Vulnérable » sur la LRPC et déterminante pour la création de ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- Le **Myriophylle verticillé** *Myriophyllum verticillatum* et la **Flèche-d'eau** *Sagittaria sagittifolia*, deux espèces classées comme « Quasi-menacée » sur la Liste rouge des espèces végétales menacées de Poitou-Charentes (LRPC) et déterminante pour la création de ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- Le **Carex des renards** *Carex vulpina*, le **Jonc des chaisiers glauque** *Schoenoplectus tabernaemontani* et la **Stellaire des bois** *Stellaria nemorum subsp. nemorum*, 3 espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- Le **Gaillet faible** *Galium debile* et la **Vesce à petites feuilles** *Vicia tenuifolia*, deux espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Vienne.

En compilant toutes les données d'espèces végétales à ce jour (avec données de la synthèse bibliographique du chapitre II) la commune Dissay dénombre près de **578 espèces végétales différentes dont 29 espèces patrimoniales** (statuées au minimum « vulnérable » sur la Liste rouge nationale ou régionale, protégée à l'échelle nationale ou régionale, et/ou déterminante pour la création de ZNIEFF en Poitou-Charentes ou en Vienne).

III.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

L'analyse, des données bibliographiques et des inventaires de terrain réalisés par Vienne Nature en 2019, a permis de recenser **58 habitats naturels et semi-naturels** différents dont **13 habitats patrimoniales**, ainsi que de **578 espèces végétales** différentes dont 29 espèces patrimoniales.

Sur la commune de Dissay, il semblerait que les secteurs où la diversité en habitats naturels d'intérêts et en espèces végétales patrimoniales la plus riche se situent au niveau de :

- La Fontaine salée ;
- Les Pendants ;
- L'Étang du Défens ;
- Les Louardières ;
- La Vallée du Clain ;
- La Vallée de la Pallu.

Ces zones sont donc des secteurs qu'il faudra s'attacher à préserver. Notons que la plupart de ces secteurs se situent au niveau de plusieurs zonages environnementaux d'intérêts (ZSC, ZPS et ZNIEFF ; Figure 1).

III.3.1. PRECONISATIONS DE GESTION

Les descriptions ci-après sont uniquement réalisées pour les habitats de VPR « élevée » à « très élevée » et les habitats d'intérêts communautaires (attribution d'un code N2000).

Habitats naturels	Menaces & Propositions de gestion
Eaux dystrophes	<p>Le maintien du fonctionnement hydrique assurant une lame d'eau de faible épaisseur (assèchement ou inondation) et l'absence d'eutrophisation sont les deux principaux enjeux pour la conservation de cet habitat.</p> <p>Il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de garantir le maintien du niveau d'eau assurant une lame d'eau de faible épaisseur, pouvant s'assécher en période estivale ; - de veiller au maintien d'un niveau trophique bas, en évitant tout apport d'éléments susceptibles d'enrichir le milieu ; - de surveiller l'arrivée possible d'espèces envahissantes et de les supprimer le plus tôt possible par arrachage manuel. <p>La création de nouvelles mares ou gouilles peut être favorable au développement de cet habitat.</p>
Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	<p>Cet habitat est relativement stable (Poitou-Charente Nature, 2012). En effet, l'alternance de submersion et de sécheresse est très contraignante pour les végétaux, ce qui empêche le développement de plantes peu adaptées comme les roseaux par exemple. On s'assurera toutefois de n'apporter aucun élément pouvant enrichir le milieu (eutrophisation).</p> <p>La création de nouvelles mares ou gouilles peut être favorable au développement de cet habitat.</p>
Tapis de Nénuphars	<p>L'évolution naturelle des eaux calmes est le comblement. On s'assurera donc de la pérennité des mares qu'il occupe.</p>
Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains	<p>La problématique de conservation de la plupart des landes est le passage rapide du stade « lande » vers un stade « forêt ». La gestion de ces dernières doit donc permettre de limiter ce processus dynamique naturel.</p> <p>Le mode de gestion des landes est relativement commun à toutes les formations de landes.</p>
Landes aquitano-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica scoparia</i>	<p>Respecter la mosaïque de strate de hauteur et d'âges différents en mettant en place 3 types de pratiques différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pâturage extensif (ovin ou bovin), permettant un entretien régulier ; - une fauche ou gyrobroyage tous les 10 ans qui, avec exportation des produits, permet de régénérer la formation ; - l'étrépage et l'écobuage qui permettent également de rajeunir ces landes mais sont plus coûteux que les précédentes.
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	<p>Les principales menaces pouvant peser sur les pelouses et prairies calcaires sont l'abandon des pratiques culturales (enrichissement du milieu, ourlification, fermeture du milieu), l'eutrophisation du milieu, la mise en culture et le développement d'espèces exotiques envahissantes (pour celles proches des zones urbanisées).</p> <p>En phase de restauration il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de restreindre les fourrés au profit des espèces herbacées en débroussaillant avec exportation de la matière organique ; - de restreindre l'envahissement du Brachypode en agissant fortement deux années consécutives sur la même parcelle. S'assurer également de l'exportation de la matière organique pour éviter l'eutrophisation du milieu.
Prairies calcaires subatlantiques très sèches	<p>En phase d'entretien il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place un pâturage extensif traditionnel pour assurer le maintien de l'ouverture du milieu ; - de gaucher de manière régulière pour assurer le maintien de l'ouverture du milieu ; - d'éliminer les espèces ligneuses par coupe manuelle avec exportation de la matière organique.

Habitats naturels	Menaces & Propositions de gestion
Prairies à Molinie et communautés associées	La mise en culture, l'eutrophisation (surpâturage), le pompage des nappes phréatiques (assèchement) et la déprise agricole (embroussaillage), sont les principales menaces qui peuvent peser sur les prairies à Molinie.
Prairies acides à Molinie	Il conviendra : <ul style="list-style-type: none"> - de maintenir l'alimentation et le niveau d'eau ; - d'assurer une gestion adaptée pour éviter l'embroussaillage (fauche avec exportation de la matière organique ou pâturage extensif).
Prairies atlantiques à fourrages	Les habitats prairiaux s'inscrivent dans une dynamique forestière. L'arrêt des pratiques entrainera donc le retour d'un habitat forestier. On veillera : <ul style="list-style-type: none"> - à conserver la fauche de ces prairies afin d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. On pourra s'attacher également à établir une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots). Lorsque des enjeux faunistiques sont identifiés il conviendra également d'adapter la période de fauche pour permettre la reproduction des espèces à protéger. - à limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation. - ne pas retourner les prairies.
Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	Tant que la dynamique du cours d'eau est maintenue (crues, battement de la nappe) l'habitat n'est pas menacé. Il conviendra toutefois : <ul style="list-style-type: none"> - veiller à préserver le cours d'eau ; - éviter les travaux (drainage par exemple) qui peuvent engendrer des modifications du régime des eaux du sol et des inondations ; - ne pas effectuer de coupe rase de la végétation, notamment sur les berges (participe à la stabilisation et l'ancrage par les arbres des bordures) ; - en l'absence de risque de création d'embâcles ou de risques pour la sécurité des usagers, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur fort intérêt pour la faune ; Il pourra également être envisagé la création d'îlots de sénescence pour permettre l'évolution naturelle du boisement notamment pour l'intérêt pour la faune.
Saussaies marécageuses	L'abaissement de la ligne d'eau est la principale menace que peut subir cet habitat marécageux. Il conviendra donc de maintenir un niveau d'eau suffisant pour le maintien de cet habitat.
Scirpaies lacustres	Le recreusement des berges d'étangs et de mares entraine souvent la création de berges abruptes non favorable au développement de cet habitat. Le Jonc des chaisiers, « [...] ne tolère pas un assèchement trop prononcé ni trop prolongé et supporte une circulation assez vive de l'eau. » (Poitou-Charentes Nature, 2012). Il conviendra donc de maintenir un niveau d'eau suffisant pour la conservation de cette espèce.
Roselières basses Végétation à <i>Eleocharis palustris</i>	Le recreusement des berges d'étangs et de mares entraine souvent la création de berges abruptes non favorables au développement de cet habitat. Il conviendra de maintenir des conditions hydrauliques favorables au maintien de cet habitat.

IV. INVENTAIRE DES HAIES ET DES ARBRES ISOLES

IV.1. METHODOLOGIE

IV.1.1. PHASE PREPARATOIRE

À partir de photos aériennes (BDORTHO 2011 et ©Google satellite) et d'un logiciel de Système d'Information Géographique (QGIS), tous les arbres isolés et tous les alignements d'arbres et d'arbustes formant une haie, quelle que soit la longueur et la largeur, ont été cartographiés, mais également ceux localisés le long du Clain jouant le rôle de ripisylve (Figure 11). En revanche, les haies de type « thuyas », généralement localisées dans les jardins des quartiers pavillonnaires, n'ont pas été cartographiées. En effet, ce type de haie n'a aucun intérêt écologique puisqu'il n'offre aucun abri et aucune nourriture à la faune locale.



Figure 11. Cartographie des haies à prospector (phase préparatoire).

IV.1.2. PROSPECTION

Chaque haie et chaque arbre isolé cartographiés et localisés lors de la phase préparatoire ont fait l'objet d'une visite de terrain, afin de vérifier si ces éléments étaient toujours présents sur la commune de Dissay.

La typologie de chacune des haies a été décrite : type de strate (basse-arbustive : < 2 m, arbustive : < 12 m, arborée : > 12 m), haie continue ou discontinue...

IV.2. RESULTATS

Au total, **109 arbres isolés** et près de **42 km de haies** ont été inventoriés sur la commune de Dissay (Figure 12), dont environ 1 km de haies plantées récemment (Tableau 10), ce qui représente une densité de haie de 1,76 km/km².

Plus de la moitié des haies est en bon état de conservation (58 %). Il s'agit de haies arbustives continues ou de hauts-jets (avec une strate arborée). À l'inverse, **7 % des haies sont considérées comme très dégradées** (très faible fonctionnalité écologique), ce sont des haies simplifiées : haies basses taillées à moins de 2 mètres continues ou discontinues et les haies arbustives et basses arbustives discontinues.

Tableau 10. Caractéristique des haies de la commune de Dissay (86).

Etat de conservation	Type de haie	Linéaire (km)	Pourcentage
Bon état de conservation, corridor boisé fonctionnel (58 %)	Haie champêtre arborée continue et arbustive continue	0,17	0,40 %
	Haie champêtre arborée fragmentaire et arbustive continue	14,11	33,66 %
	Haie champêtre arbustive continue	9,78	23,33 %
	Haie champêtre arbustive continue et basse arbustive continue	0,13	0,31 %
Partiellement dégradée, corridor boisé fonctionnel (11 %)	Haie champêtre arborée continue sans étage arbustif	3,95	9,42 %
	Haie champêtre arborée fragmentaire et arbustive fragmentaire	0,29	0,69 %
	Haie champêtre arborée fragmentaire et basse arbustive continue	0,26	0,62 %
Dégradée, corridor boisé partiellement fonctionnel (22 %)	Haie champêtre arborée fragmentaire sans étage arbustif	4,60	10,97 %
	Haie champêtre arbustive fragmentaire	2,97	7,10 %
	Haie champêtre arbustive fragmentaire et basse arbustive continue	1,84	4,39 %
Très dégradée, corridor boisé partiellement fonctionnel (7 %)	Haie champêtre arbustive fragmentaire et basse arbustive fragmentaire	0,34	0,81 %
	Haie basse arbustive continue	1,99	4,74 %
	Haie basse arbustive fragmentaire	0,41	0,97 %
Autre (3 %)	Plantation récente	1,09	2,59 %
Total		41,92	

Ces **haies champêtres jouent de nombreux rôles fonctionnels, paysagers, écologiques et agronomiques**. Elles servent de brise-vent et permettent une meilleure infiltration des eaux de ruissellement ce qui limite l'érosion des sols. Elles servent également de milieux refuges pour de nombreuses espèces (habitat d'espèces) et jouent le rôle de corridors écologique, en reliant les différents milieux naturels entre eux.

Les **arbres isolés** constituent des éléments ponctuels importants de la Trame Verte, permettant une continuité écologique pour les chauves-souris (gîtes potentiels) et les oiseaux en l'absence de haies.

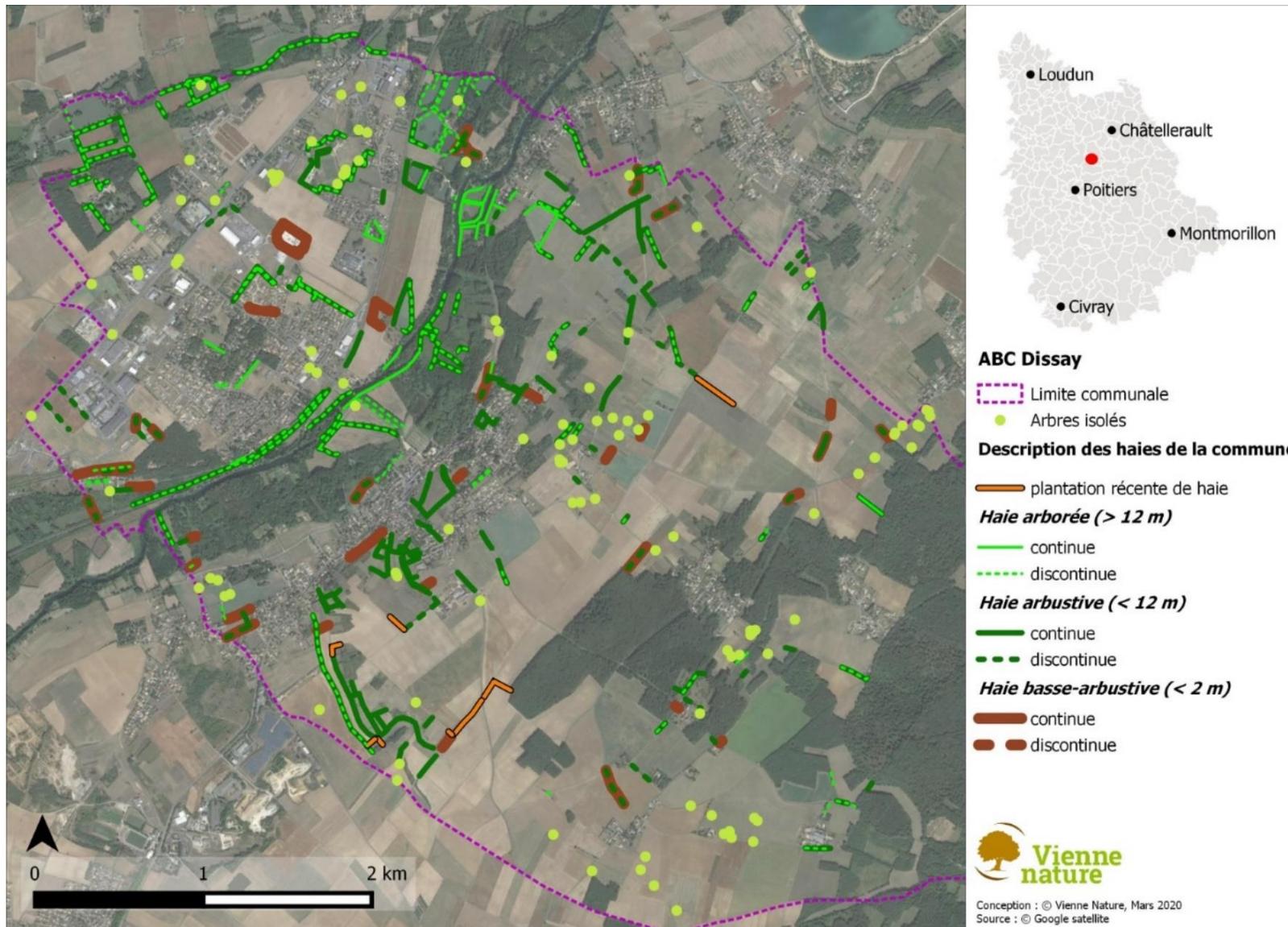


Figure 12. Localisation des arbres isolés et des haies de la commune de Dissay (86).



Haie basse arbustive - Dissay
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



Plantation de haies - Dissay
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



Haie arborée discontinue et arbustive continue - Dissay
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



Haie arbustive continue - Dissay
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



Arbres isolés dans un champ - Dissay
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)



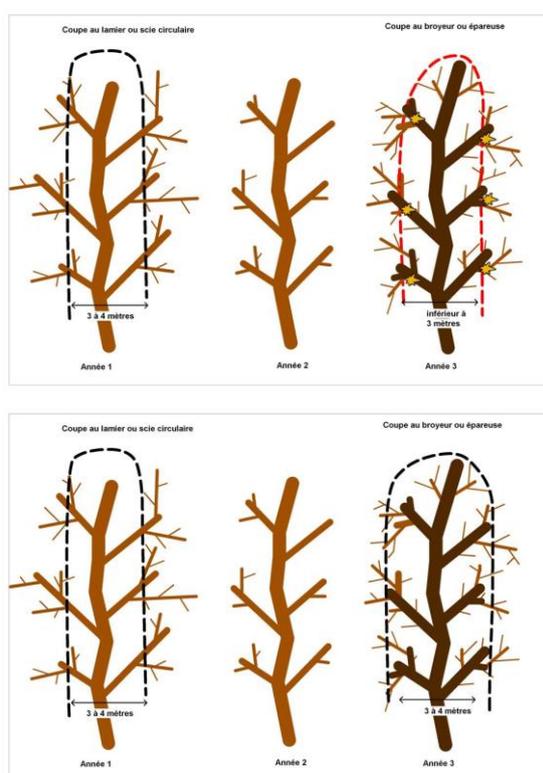
Arbres isolés le long d'un chemin
(Photo : TEXIER L. – Vienne Nature)

IV.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

Un fort réseau de haies et d'arbres isolés est présent sur la commune de Dissay. Actuellement, les haies sont concentrées sur la partie nord et les zones habitées. On retrouve de nombreux arbres isolés au nord mais également au sud en lisière des boisements. La partie centrale principalement constituée de cultures semble plus pauvre de ces éléments. Toutefois, c'est dans ce secteur que des plantations récentes ont été observées. Cet effort de plantation permet de reconnecter les deux entités nord et sud de la commune.

Il est important de conserver ces éléments linéaires et ponctuels. Ils assurent **de nombreux rôles fonctionnels, paysagers, écologiques et agronomiques**.

Lors de l'égailage des haies, il est important de **respecter la largeur naturelle de la haie** (Figure 13). Ceci pour éviter que les branches ne soient éclatées et préserver les haies des maladies.



- Dans ce cas, la largeur naturelle de la haie n'est pas respectée, l'égailage est trop sévère ce qui a pour conséquence d'abimer les branches.

- Dans ce cas, la largeur naturelle est respectée, les branches ne sont pas éclatées.

Figure 13. Schéma d'égailage des haies.

Dans la mesure du possible, il faut **éviter de rabattre les haies en hauteur**, cela favorisera les haies arbustives et de hauts-jets ce qui augmentera leur intérêt écologique. Elles constitueront donc des axes de déplacement (corridors biologiques) pour de nombreuses espèces animales et joueront un rôle majeur dans leur dispersion.

La taille des haies se fait de préférence entre les mois d'octobre et janvier pour respecter la faune qui y niche.

Une poursuite du travail de renforcement des haies permettrait de consolider ces milieux essentiels au déplacement, à l'alimentation, au repos et à la reproduction de nombreuses espèces faunistiques. Un classement au PLU permettrait également d'assurer leur conservation dans le temps (voir VII.3.1).

V. INVENTAIRE DES PLANTES MESSICOLES

Les plantes messicoles sont définies comme des « espèces végétales annuelles à germination préférentiellement hivernale habitant les moissons » (Jauzein, 1997). Ces dernières sont pour la plupart des plantes fortement menacées que ce soit en Poitou-Charentes mais aussi à l'échelle nationale. Sur la centaine d'espèce rencontrée en Poitou-Charentes, 33 % sont des taxons classés comme menacés (Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, 2018a) selon les critères de l'IUCN. Le Poitou-Charentes a donc une responsabilité quant à la préservation de ces espèces.

Les messicoles sont depuis toujours liées aux activités culturelles humaines (céréales, vignes, vergers). Elles ont, pour la plupart, connu un effondrement de leurs populations au cours des 30 dernières années. La raison principale est liée à l'intensification agricole notamment par l'utilisation d'intrants (engrais minéraux et herbicides), l'agrandissement des parcelles et la modification des techniques culturales (labour profond sur les cultures céréalières, travail du sol petit à petit abandonné dans les vignobles, densification des semis de céréales, modification des rotations culturales, intégration de cultures de printemps comme le maïs ou le tournesol).

L'objectif de cet inventaire est d'améliorer les connaissances sur la répartition des espèces de messicoles sur la commune de Dissay.

V.1. METHODOLOGIE

Ce protocole s'inspire du travail mené en 2018 par les associations membres de Poitou-Charentes Nature (dont Vienne Nature) (Poitou-Charentes Nature, 2018a) et le Conservatoire Botanique National Botanique Sud-Atlantiques (CBNSA). Cette dernière est inspirée de la méthodologie du Plan National d'Action (PNA) sur les messicoles (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2012).

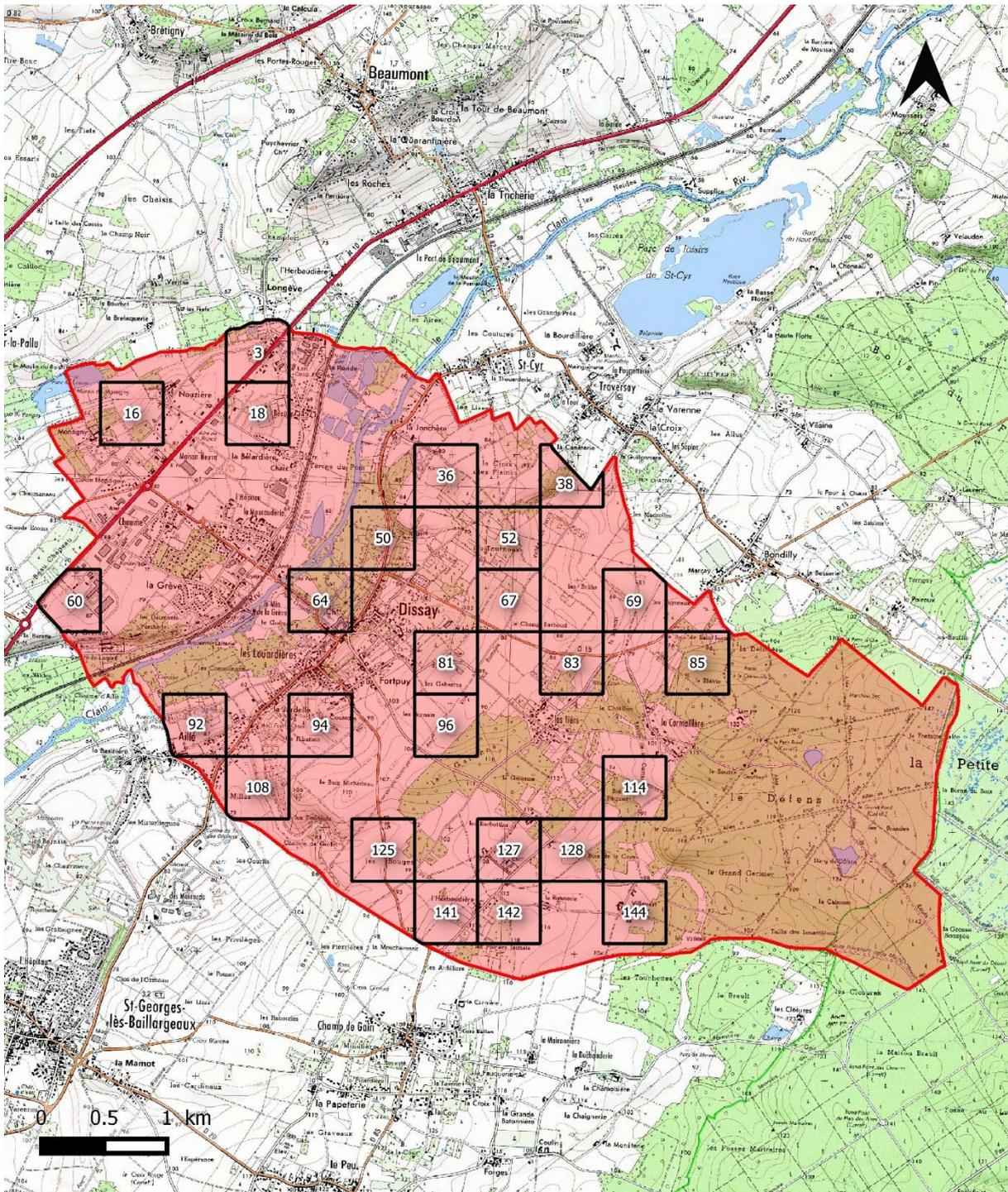
V.1.1. PLAN D'ECHANTILLONNAGE

Sur le territoire de Dissay, 25 mailles (500 m²) ont été sélectionnées aléatoirement (Figure 14) selon la répartition en zones cultivées.

Deux protocoles ont été mis en place pour la réalisation de cet inventaire :

- le protocole « maille » qui consiste en la réalisation d'un relevé floristique et de plusieurs relevés ponctuels par maille ;
- le protocole « hors maille » qui consiste en la réalisation de relevés ponctuels en dehors des mailles échantillonnées.

Les parcelles cultivées (identifiées grâce au Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponible à Vienne Nature) sont ensuite sélectionnées par l'observateur en se basant sur ses connaissances de terrain et du territoire. Les parcelles peuvent également être sélectionnées en fonction des données anciennes collectées (Inventaire des messicoles en Poitou-Charentes entre 2005-2009 et 2018) avec des espèces de plantes messicoles patrimoniales.



Inventaire des plantes messicoles sur la commune de Dissay (86)

Légende

- Limite communale
- Plan d'échantillonnage (maille 500m²)



Conception : © Vienne Nature, Mars. 2019
Source : IGN - SCAN 25 (2007)

Figure 14. Plan d'échantillonnage pour l'inventaire des plantes messicoles sur la commune de Dissay (86).

V.1.2. METHODOLOGIE

Dans un premier temps, l'observateur doit évaluer la qualité de la parcelle cultivée identifiée par le plan d'échantillonnage au regard des espèces messicoles. Si le type de culture (maïs, tournesol, etc.) et les techniques culturales (beaucoup d'intrants, cycle cultural inadapté, etc.) ne semblent pas appropriés au développement des espèces messicoles, l'observateur pourra décider de ne pas réaliser de relevé sur cette parcelle. Dans ce cas, le protocole d'inventaire pourra être mis en place sur la parcelle favorable la plus proche.

Dans un second temps, l'observateur doit effectuer le choix de la bordure/bord de champ à inventorier à partir des contraintes physiques et du potentiel d'accueil pour les espèces messicoles.

En raison de contraintes légales, pratiques et éthiques, les zones à inventorier se limiteront au bord de champs. Cette zone correspond à la bande cultivée s'étendant sur une largeur de 50 cm à 1 m environ (Figure 15). Celle-ci est également comprise en dehors de la zone d'interface (Figure 15) qui correspond aux 50 premiers centimètres labourés. Exclure cette zone permet de limiter « l'effet bordure » pouvant se traduire par la présence d'espèces rudérales. La bordure herbacée, qui correspond à une zone non cultivée et non labourée, ne fera pas l'objet d'un relevé. Toutefois, si elle présente des espèces messicoles, ces dernières seront localisées sur cartographie en données « ponctuelles ».

Chaque relevé sera retranscrit sur le bordereau d'inventaire (Annexe 6).

Une fois la bordure choisie, l'observateur doit identifier le point de départ de son relevé. Ce point est à adapter en fonction des différents contextes (cas des bordures non homogènes avec des conditions d'ensoleillement ou d'hygrométrie variables, etc.).

La longueur du relevé doit être suffisamment importante pour contenir la quasi-totalité des espèces présentes sur la bordure et la parcelle. Pour cela, le principe d'aire minimale est appliqué. La longueur minimale du transect est de 40 m. Une fois cette longueur inventoriée, l'observateur ajoute 10 m supplémentaires à parcourir, si de nouvelles espèces messicoles non rencontrées dans les 40 premiers mètres sont observées, l'observateur ajoutera 10 m supplémentaires et cela jusqu'à ce qu'aucune nouvelle espèce ne soit rencontrée. Dans le cas de bordures de champs trop petites pour la mise en place de cette méthode, les bordures contiguës sont inventoriées.

La largeur du relevé est fixée entre 50 cm et 1 m comme décrit en Figure 15.

Dans le cadre du relevé floristique, tous les éléments du bordereau d'inventaire sont renseignés. Toutes les espèces observées sont inventoriées. Pour les espèces présentant des enjeux de conservation importants, les individus sont comptabilisés exhaustivement.

Le référentiel des plantes messicoles que nous avons adopté est celui proposé par le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, 2018a).

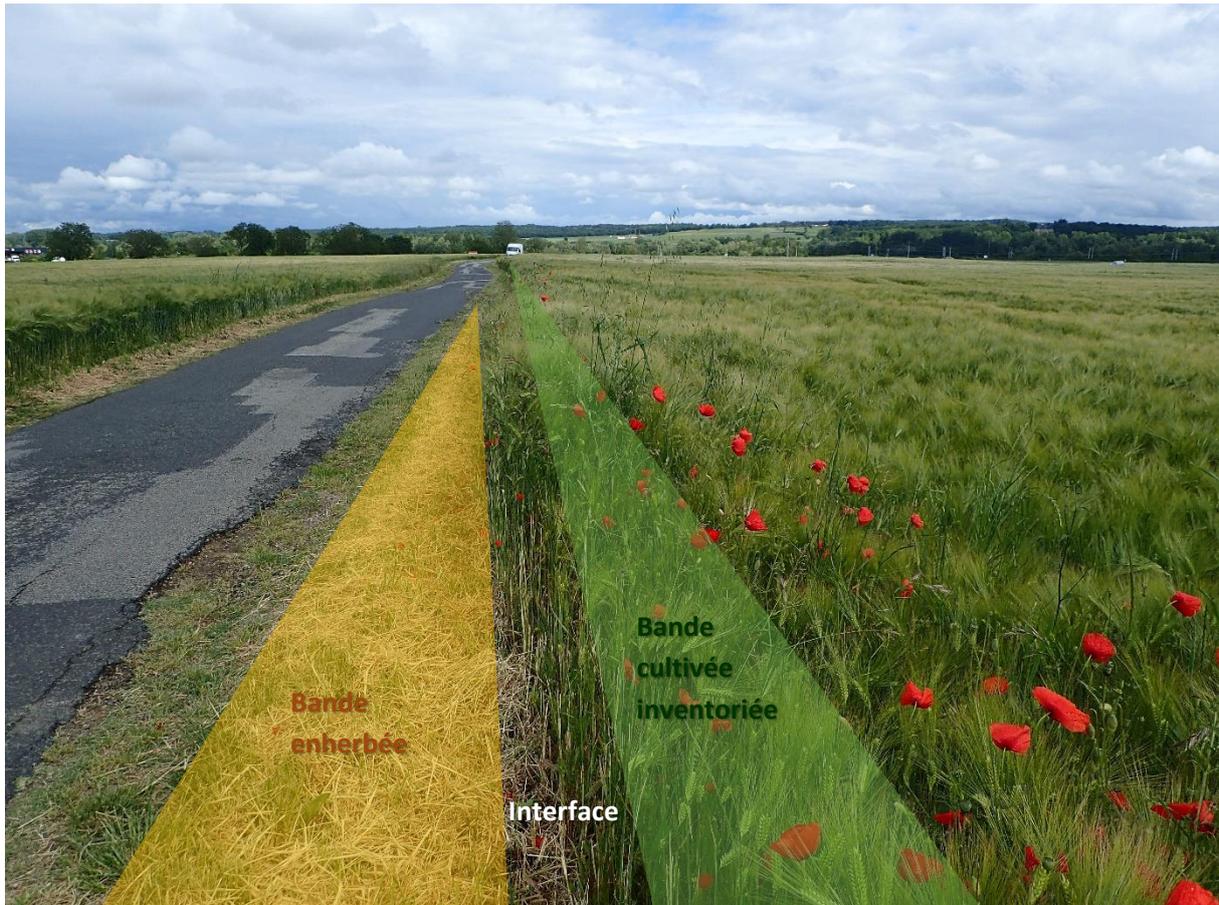


Figure 15. Schéma des différentes parties en bord de champ.

V.1.3. SAISIE ET CARTOGRAPHIE

L'ensemble des données issues de l'inventaire 2019 sont saisies dans la base de données de l'Observatoire de Biologie Végétale (OBV) de Nouvelle-Aquitaine développée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA). Le référentiel taxonomique utilisé est le TaxRef V12.

Une fois la saisie effectuée dans l'OBV, les données sont exportées et intégrées au logiciel QGis sous format shape (système de coordonnées Lambert 93).

V.2. RESULTATS

V.2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Les données bibliographiques utilisées dans ce rapport sont principalement issues du programme de recherche des plantes messicoles réalisé de 2005 à 2009 (Poitou-Charentes Nature, 2010) et celui de 2018 (Poitou-Charentes Nature, 2018a). Les données bibliographiques s'étendent de 1974 à 2018. En parallèle un inventaire en 2019 des plantes messicoles a été élaboré sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine. Quelques données ont été relevées sur la commune de Dissay.

Concernant les données avant 2019 (entre 1993 et 2007), 11 données d'espèces de plantes messicoles ont été trouvées dans la zone d'étude. Elles correspondent à **6 espèces de messicoles** différentes

(Tableau 11), sur les 82 taxons de la liste des plantes messicoles présentent en Poitou-Charentes (Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, 2018a).

Lors des inventaires réalisés en 2019 dans le cadre de l'étude sur les plantes messicoles sur le territoire de Grand-Poitiers Communauté urbaine (Vienne Nature, 2019), 9 données floristiques supplémentaires ont été récoltées sur la commune de Dissay dont 1 donnée d'espèce de plantes messicoles : le Lycopside des champs *Lycopsis arvensis*.

Tableau 11. Liste des plantes messicoles recensées sur la commune de Dissay entre 1993 et 2019.

Nom latin	Nom commun	LRPC	ZNIEFF
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs		
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	NT	D86
<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Grémil des champs		
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs		
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Épiaire des champs		
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs		

LRPC Liste Rouge des espèces végétales menacées en Poitou-Charentes (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018b) : **NT** (Quasi-menacée), **VU** (Vulnérable), **EN** (En danger), **CR** (En danger critique de disparition), **CR*** (En danger critique de disparition et non revue récemment), **RE** (Disparue au niveau régional).

ZNIEFF (Poitou-Charentes Nature, 2001) espèces déterminantes sites ZNIEFF : **D** (déterminante en Poitou-Charentes), **D86** (déterminante en Vienne).

V.2.2. INVENTAIRE 2019

Les données d'espèces végétales présentées dans cette partie sont issues des investigations de terrain de Vienne Nature réalisées durant l'année 2019 dans le cadre de cette étude. Les prospections ont eu lieu du 13 juin au 9 juillet 2019.

Sur l'ensemble du territoire communal, 25 mailles ont été prospectées pour un total de 25 relevés floristiques (protocole « maille »), 23 relevés ponctuels (protocole « maille ») et de 7 relevés ponctuels en dehors des mailles échantillonnées (protocole « hors mailles »).

Aussi, **98 espèces végétales différentes** (Annexe 7) ont été comptabilisées dont **13 espèces messicoles** (selon la liste en vigueur – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018a) (Tableau 12) pour un total de **382 données floristiques**.

Parmi les espèces messicoles inventoriées dans le cadre de cette étude on notera, dans l'ordre décroissant du nombre de stations de l'espèce, celles les plus couramment inventoriées : la Pensée des champs *Viola arvensis* (20), le Miroir de Vénus *Legousia speculum-veneris* (11) et le Lycopside des champs *Lycopsis arvensis* (10).

Concernant le statut de patrimonialité des espèces messicoles recensées en 2019, **2 sont inscrites sur la Liste Rouge des espèces végétales menacées de Poitou-Charentes** (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018b) et sont **déterminantes pour la création de ZNIEFF⁴ en Poitou-Charentes*** (Poitou-Charentes Nature, 2001) (Figure 16) :

⁴ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique.

- Pavot hybride *Papaver hybridum* statué « Vulnérable » * ;
- Pavot argémone *Papaver argemone* statué « En danger » *.

Le Miroir de Vénus *Legousia speculum veneris* est également une espèce déterminante pour la création de ZNIEFF en Vienne (Figure 16).

Aucune espèce protégée n'a été recensée lors de l'inventaire de 2019.



Fleur de Pavot argémone
(Photo : BÉGOIN S. – Vienne Nature)



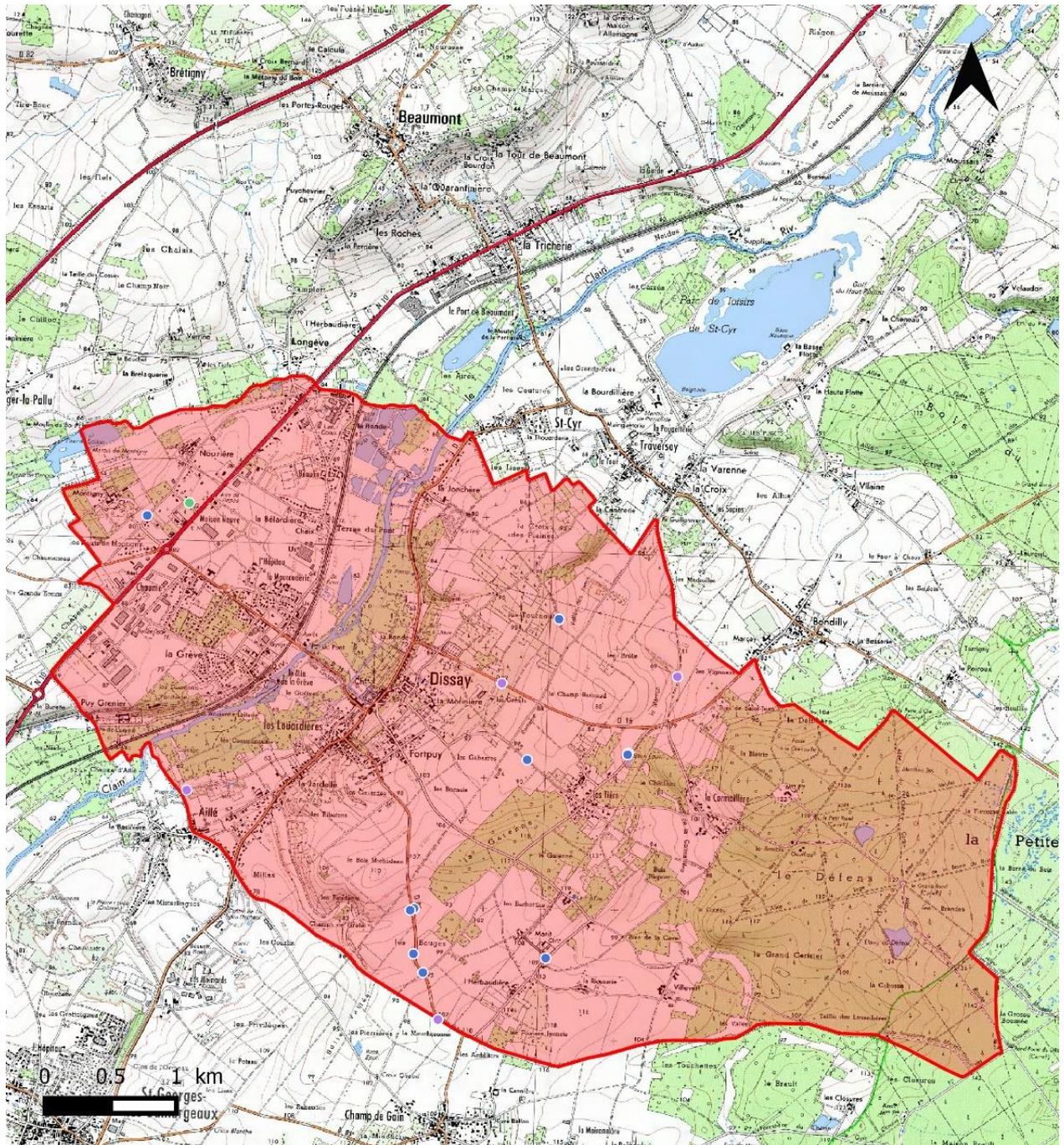
Fruit de Pavot hybride
(Photo : BÉGOIN S. – Vienne Nature)

Tableau 12. Liste des plantes messicoles recensées sur la commune de Dissay en 2019.

Nom latin	Nom commun	LRPC	ZNIEFF
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Havenon		
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines		
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Barbeau		
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron		
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	NT	D86
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs		
<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron bleu		
<i>Papaver argemone</i> L., 1753	Pavot argémone, Coquelicot Argémone	EN	D
<i>Papaver hybridum</i> L., 1753	Pavot hybride	VU	D
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	Scandix Peigne-de-Vénus		
<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spergule des champs, Espargoutte des champs, Spargelle		
<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle		
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs		

LRPC Liste Rouge des espèces végétales menacées en Poitou-Charentes (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018b) : **NT** (Quasi-menacée), **VU** (Vulnérable), **EN** (En danger), **CR** (En danger critique de disparition), **CR*** (En danger critique de disparition et non revue récemment), **RE** (Disparue au niveau régional).

ZNIEFF (Poitou-Charentes Nature, 2001) espèces déterminantes sites ZNIEFF : **D** (déterminante en Poitou-Charentes), **D86** (déterminante en Vienne).



Inventaire des plantes messicoles sur la commune de Dissay (86)

Légende

 Limite communale

Plantes messicoles remarquables (Vienne Nature, 2019)

-  Legousia speculum-veneris
-  Papaver argemone
-  Papaver hybridum



Conception : © Vienne Nature, Mars. 2019
Source : IGN - SCAN 25 (2007)

Figure 16. Localisation des espèces de plantes messicoles remarquables inventoriées dans le cadre de cette étude sur la commune de Dissay.

V.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

L'objectif de cet inventaire est d'améliorer les connaissances sur la répartition des espèces de plantes messicoles sur la commune de Dissay.

Sur la commune de Dissay, 15 espèces de plantes messicoles (analyse des données 1974 à 2019) ont été inventoriées sur les 82 espèces connues en Poitou-Charentes (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2018a). On notera la présence de 3 espèces messicoles remarquables : le Miroir de Vénus *Legousia speculum-veneris*, le Pavot argémone *Papaver argemone* et le Pavot hybride *Papaver hybridum*.

V.3.1. ÉCOLOGIE DES ESPECES DE PLANTES MESSICOLES DE DISSAY

Les espèces messicoles inventoriées depuis 1974 sur le territoire de Dissay, sont principalement liées aux conditions écologiques suivantes (Julves P., 1998) :

- Humidité : Mésohydriques (53% des espèces) ;
- Ph : Perbasophiles ($7,5 < \text{pH} < 8,0$) (26%) ;
- Nutriments du sol (surtout anions azotés et phosphatés, cations potassiques) : Mésoeutrophiles (66%) ;
- Texture du sol : Limons (80%) ;
- Reproduction : Entomogame (par les insectes) (66%).

Les espèces messicoles inventoriées (analyse des données 1974-2019) sur le territoire de Dissay se retrouvent donc particulièrement sur des sols moyennement humides, plutôt basiques, moyennement riches en nutriments et limoneux. Ces espèces se reproduisent également grâce aux insectes pollinisateurs.

Notons que 72 % des parcelles diagnostiquées en 2019 sur la commune de Dissay étaient des cultures d'hiver de « blé, seigle, orge ou tritical ». Les messicoles sont particulièrement spécialisées dans les céréales à pailles. Ces plantes ont commencé à coloniser nos cultures il y a 10 000 ans en même temps que l'importation des premières céréales. Elles sont aussi particulièrement adaptées aux perturbations du sol liées aux pratiques culturales. Elles réalisent leur cycle biologique entre le semis et la moisson des céréales.

V.3.2. PRATIQUES CULTURALES FAVORABLES

Cette étude n'a pas pour objet d'analyser statistiquement l'influence des pratiques culturales sur la richesse et la densité en messicoles. Toutefois, les données récoltées sur le bordereau d'inventaire pourront être intégrées à de futures études statistiques.

L'influence des pratiques culturales sur la richesse spécifique et la densité en messicoles a été peu étudiée. La dernière étude en Poitou-Charentes (Méchineau A., 2018), a mis en évidence cet effet pour 4 espèces messicoles : le Miroir de Vénus *Legousia speculum-veneris*, le Bleuet *Cyanus segetum*, la Goutte de sang *Adonis annua* et le Buplèvre ovale *Bupleurum subovatum*. Pour les 3 dernières, l'influence des pratiques culturales sur leur densité a été considérée comme « non significative » (Méchineau A., 2018). Pour la première espèce, le résultat est différent. En effet, les résultats scientifiques montrent que le Miroir de Vénus *Legousia speculum-veneris* est plus dense dans les parcelles avec des pratiques culturales relevant de l'agriculture biologique (pratiques extensives). À

l'inverse, l'augmentation des doses de fertilisants azotés a un effet négatif sur ses densités. Il semblerait également que cette espèce se retrouve davantage dans les cultures de céréales.

Une étude en Midi-Pyrénées (Pointereau P., 2010) montre également l'effet positif de l'agriculture biologique et des pratiques extensives sur le nombre d'espèces messicoles. Celles-ci sont caractérisées par une faible utilisation d'engrais chimiques, d'herbicides et d'insecticides, une faible densité de semis et l'utilisation d'un pourcentage élevé de semences fermières (moins triées). Il est également démontré une plus grande densité et diversité en messicoles en bord de champs qu'à l'intérieur.



Champs de blé accompagné de Coquelicots et de Miroir de Vénus sur la commune de Dissay

Photo : BÉGOIN Sarah – Vienne Nature

Dans une étude de SupAgro Florac (2014) une liste des principales pratiques favorables au développement des plantes messicoles est présentée :

- Diminution des traitements herbicides et des amendements chimiques ;
- Conservation d'un cycle annuel de labour ;
- Utilisation de cultures d'hiver ;
- En l'absence de labour : semis précoce, entre le début du mois de septembre et la fin du mois de décembre ;
- Après un labour : semis entre le début du mois de septembre et la fin du mois de décembre ;
- Faible densité de semis : entre 50 et 150 kg/ha ;
- Restitution des chaumes ;
- Utilisation de semences fermières ;
- Jachères (repos du sol) ou non intervention quand les cultures ont été accidentées par le gel ;
- Des précédents culturaux favorables : prairies artificielles de sainfoin, de luzerne, une succession de deux cultures de céréales d'hiver ;
- Des rotations de cultures courtes (3 à 4 ans) ;
- Une approche à l'échelle de la parcelle visant à développer des solutions locales (marges de champs, jachères fleuries, etc.).

VI. INVENTAIRE DE LA FAUNE

VI.1. LES AMPHIBIENS

Entre 2000 et 2019, sept espèces d'Amphibiens ont été observées sur la commune de Dissay., toutes sont protégées en France.

Durant leur cycle biologique, les Amphibiens utilisent deux types d'habitats :

- les milieux aquatiques (mares, étangs, fossés...) : zones de reproduction et de développement des larves,
- les milieux terrestres (bois, haies...) : zones de refuge pour les adultes en périodes hivernale et estivale.

Chez les Amphibiens, la reproduction (au printemps) donne lieu à des migrations (annuelles) et des rassemblements d'adultes vers les sites favorables (mares, étangs, zones humides). Les Amphibiens migrent de façon synchrone en grand nombre, par centaines voire milliers d'individus en quelques jours. Ils effectuent également une migration automnale pour rejoindre leur site d'hivernage. Lors de ces différentes migrations, ils sont parfois amenés à traverser des routes, et les dégâts liés au trafic routier sur une population peuvent être importants et, pour les routes les plus fréquentées, conduire celles-ci à l'extinction. Il est donc important **d'identifier les points noirs de mortalité routière** et de mettre en place des aménagements pour réduire l'impact routiers sur les Amphibiens.

VI.1.1. METHODOLOGIE

VI.1.1.1. Sortie grand public : Identification des points noirs de mortalité pour les Amphibiens

Afin d'intégrer pleinement les habitants de Dissay au projet, une sortie grand public a été proposée le 1^{er} mars 2019. Cette sortie avait pour but d'identifier les voies de déplacements des Amphibiens le long des axes routiers de la commune de Dissay et de mettre en évidence les points noirs de mortalité Amphibiens.

VI.1.1.2. Enquête participative Amphibiens

Parallèlement, les habitants ont été sollicités sous forme d'une **enquête participative** à indiquer les Amphibiens trouvés sur les routes lors de leurs migrations printanière et automnale. Une affiche et des articles de presses ainsi qu'un enregistrement dans une radio locale (France Bleue Poitou) ont été faits pour informer les habitants de cette enquête (Annexe 8).

VI.1.2. RESULTATS

VI.1.2.1. Sortie à la recherche des Amphibiens de la commune

Douze personnes se sont réunies le 1^{er} mars 2019 pour rechercher les Amphibiens sur les routes de la commune de Dissay. Après une brève présentation en salle du cycle biologique des Amphibiens, des migrations annuelles et de l'impact routier lors de ces migrations, 5 groupes de 2 à 3 personnes ont été constitués. À la tombée de la nuit, chaque groupe a prospecté différents secteurs de la commune de Dissay à la recherche des crapauds et des grenouilles traversant les routes.

Les soirées douces et humides sont idéales pour trouver des Amphibiens en train de migrer vers leurs lieux de reproduction. Du fait du manque d'humidité la nuit du 1^{er} mars 2019, **seul un Crapaud épineux *Bufo spinosus* vivant a été observé**. Il traversait la route RD85, au lieu-dit « les Couardes » (Figure 17).

VI.1.2.2. Enquête participative Amphibiens

Malgré la sollicitation des habitants à l'enquête participative Amphibiens, seules **3 personnes** ont transmis à la commune des informations d'Amphibiens victimes de collisions routières. Au total, une vingtaine de **Crapaud épineux *Bufo spinosus*** ont été retrouvés morts sur les routes de Dissay en 2019. La plupart de ces individus ont été découverts sur les routes et chemins se trouvant à proximité du Clain (Figure 17).

VI.1.2.3. Points noirs de mortalité Amphibiens

En 2019, 4 points noirs de mortalités pour les Amphibiens ont été identifiés, auxquels s'ajoutent un point noir signalé en 2015 et une zone de traversée avec possible collision routière en 2019 (pas d'information de mort par collision routière sur cette zone), soit **6 points noirs** au total (Figure 17).

Il existe un fort enjeu au niveau du chemin des Marais et de la rue des Lordières, puisqu'une quinzaine d'Amphibiens ont été trouvés écrasés la même soirée. Il s'agit de l'un des points noirs les plus importants.

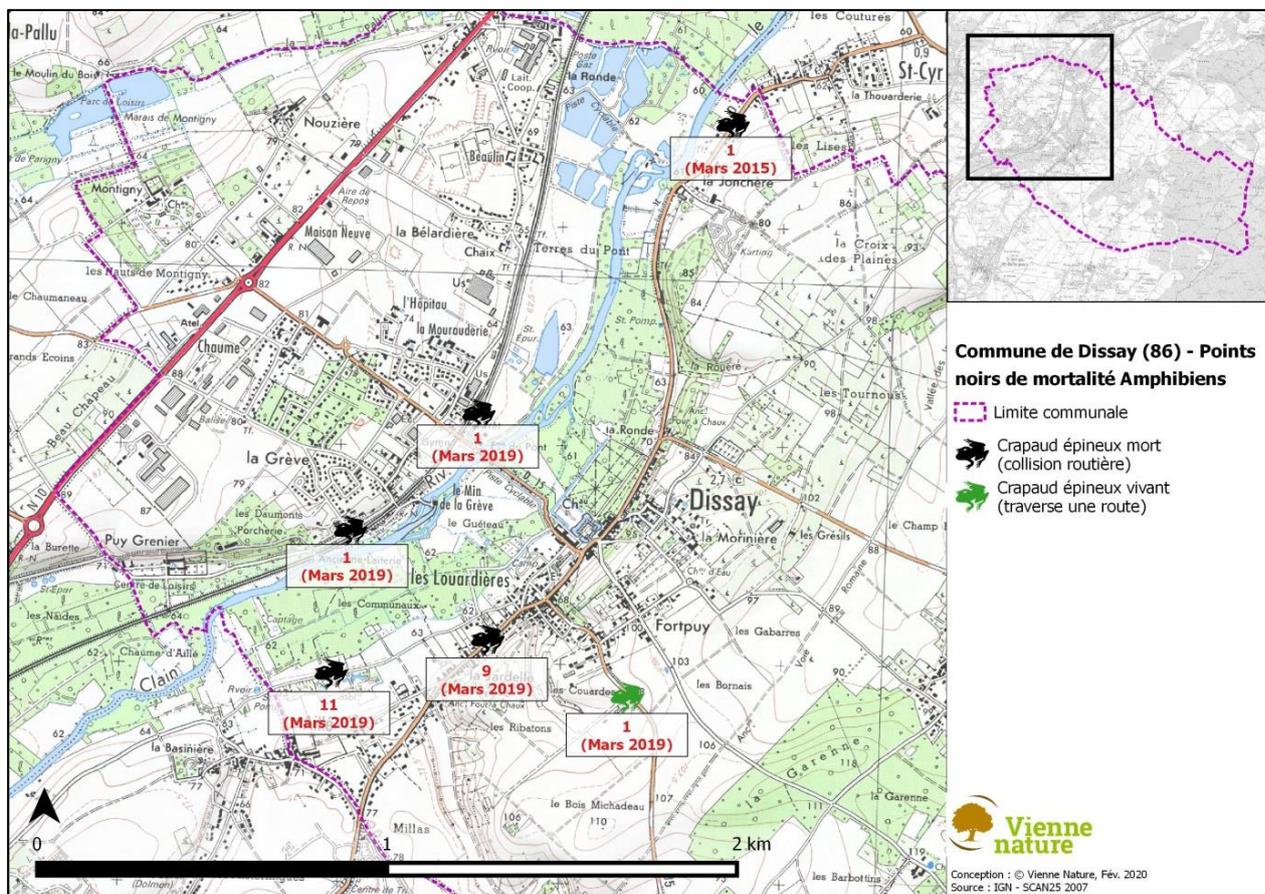


Figure 17. Points noirs de mortalité Amphibiens identifiés sur la commune de Dissay (86).

VI.1.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

Pour réduire l'impact de la mortalité routière des Amphibiens, le document de Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mortalité et l'Aménagement (CEREMA) propose dans son ouvrage « Amphibiens et dispositifs de franchissement des infrastructures de transport terrestre » différents types d'aménagements à mettre en œuvre (CEREMA, 2019) :

- La fermeture temporaire des routes pendant les migrations. La déviation de la circulation par fermeture d'une section de route protège efficacement les Amphibiens en migration. La mesure ne peut être que provisoire (quelques semaines lors des migrations de printemps). Elle est économique mais ne s'applique que si la circulation routière peut être déviée temporairement ou fermée durant la nuit (voie forestière ou touristique).
- Installation d'un panneau signalétique. Si la fermeture temporaire des routes pendant les migrations peut sembler trop restrictive, et qu'une déviation n'est pas possible, il peut être envisagé la pose d'un panneau signalétique ayant pour objectif d'inciter les automobilistes à ralentir.



Exemples de panneaux migration Amphibien

(Source : SHF)

- Installations temporaires de protection. Les dispositifs temporaires sont mis en place, notamment lors de l'isolement d'un chantier, d'opération de suivi préalablement à un projet de voie nouvelle, ou de protection temporaire en attendant un aménagement définitif (sur voie existante).

Le principe général est celui de poser cet obstacle le long de la route et d'associer un dispositif de piégeage tel que des seaux enterrés dans le sol pour collecter les Amphibiens. **Les animaux piégés sont ramassés quotidiennement, durant la nuit ou tôt le matin**⁵. Une hauteur

⁵ La majorité des espèces d'Amphibiens sont protégées par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007, il est donc nécessaire d'avoir une autorisation de capture pour ramasser les Amphibiens « piégés » dans les seaux (cerfa n°13616*01)

minimale de la barrière de 40 cm (optimum 60 cm) est recommandée pour être efficace. Pour dissuader les Amphibiens et les autres espèces de grimper, il est aussi important de prévoir un rabat ou d'incliner la barrière. La barrière doit également être enterrée (20 à 40 cm) ou rabattue au sol et lestée par un cordon de terre ou de sable ou bien fixée par des broches. Dans les opérations de protection temporaire, les barrières sont mises en place pour quelques semaines, le temps de la migration.



Installation temporaire de protection Amphibien
(Source : Picardie Nature)



Installation permanente de protection Amphibien : Crapauduc
(Source : ACO)

- Installations permanentes de protection. Les installations permanentes améliorent durablement la transparence des infrastructures routières et réduisent localement les conséquences liées à la fragmentation et à la mortalité. Elles sont aménagées sur :
 - la voirie existante (route départementale et communale) pour rétablir une section de route traversée par les Amphibiens (forte mortalité) et préalablement identifiée par des comptages pluriannuels. Les installations permanentes remplacent alors les installations temporaires ;
 - dans les projets neufs, elles sont considérées comme des mesures de réduction d'impacts et sont envisagées dans les évaluations (étude d'impact, Natura 2000) ou les dossiers de dérogation relatifs aux espèces protégées. Elles sont aménagées sur route et autoroute (peu de réalisation sur les LGV, les concepteurs considérant que les passages petite faune suffisent). Les installations permanentes de protection des Amphibiens sont des passages spécialisés pour la faune sauvage. Ils ont comme objectif essentiellement de rétablir les mouvements migratoires pré et post-nuptiaux des adultes reproducteurs, les déplacements massifs et groupés des juvéniles et les déplacements liés à la recherche de nouveaux territoires. Ce type d'ouvrage appelé "crapauduc" ou "batrachoduc" est, parmi les mesures de protection, celle qui est la plus médiatisée et la plus spectaculaire.

Ce type d'aménagement nécessite un entretien à la sortie de l'hiver, avant la migration printanière, pour enlever les feuilles mortes, pierres, terres accumulées... pour éviter qu'il ne devienne inopérant à moyen terme. Il est également important de réaliser des suivis, afin de réajuster certains aménagements rapidement après la construction et en évaluer l'efficacité. À titre d'exemple, pour un suivi post création, l'espacement du pas de temps peut être, après un premier suivi l'année qui suit la création de l'ouvrage, de 3 à 5 ans puis 10 ans.

VI.2. LES CHAUVES-SOURIS

Les suivis réalisés en 2019 sur les Chiroptères visaient principalement à l'intégration des habitants de la commune à la problématique de conservation de ces espèces.

VI.2.1. METHODOLOGIE

La mobilisation et la sensibilisation du public ont été basées sur trois approches différentes.

VI.2.1.1. Animations et sorties grand public

Deux interventions ont été programmées au cours de l'année 2019 :

- une conférence sur les chauves-souris du bâti le 16 mai 2019 ;
- une animation « Nuit de la chauve-souris » le 4 octobre 2019.

La conférence sur les chauves-souris du bâti visait à présenter les enjeux liés aux infrastructures humaines. Les problématiques d'interactions et de cohabitation ont été abordées. Ce rendez-vous a notamment permis de lancer un appel à participation pour une enquête publique. Les habitants ont été invités à contacter leur mairie ou directement Vienne Nature au sujet des chauves-souris dans leurs bâtiments. Une visite de ces bâtiments était proposée afin de diagnostiquer avec eux les enjeux. Cet entretien permet notamment de proposer des aménagements simples pour assurer une bonne cohabitation Chauves-souris/Homme.

L'animation « Nuit de la chauves-souris » permet une approche plus générale. Les chauves-souris et leurs problématiques de conservation sont présentées dans leur ensemble. C'est l'occasion de faire découvrir les méthodes d'inventaire aux petits et aux grands.

VI.2.1.2. Visite bâtiments privés

Suite aux interventions et aux appels à participations, les habitants de Dissay ont été invités à contacter Vienne Nature lorsqu'ils pensaient avoir des chauves-souris au sein de leurs bâtis. Une visite de terrain est alors proposée afin d'établir un diagnostic et de répondre aux éventuelles questions.

VI.2.1.3. Des supports de communication

Afin d'appuyer ces approches et de toucher un maximum de personnes, différentes formes de communication ont été réalisées :

- Communication autour des interventions ;
- Enquête participative ;
- Appel à participer aux animations dans le bulletin « Les Echos » de juillet 2019 (Annexe 9).

Des supports ont été édités afin d'inviter tous les habitants à participer aux interventions en salle. C'est également l'opportunité d'inviter un maximum d'habitants à participer à l'enquête participative.

VI.2.2. RESULTATS

VI.2.2.1. Conférence et animation

Une conférence sur les chauves-souris dans le bâti a été réalisée le jeudi 16 mai 2019 à partir de 20h. Invités à venir découvrir pourquoi et comment les chauves-souris utilisent les infrastructures humaines, 13 personnes sont venues participer à l'évènement. Le public motivé et le temps clément ont permis de sortir en fin de conférence afin d'écouter en direct si des individus circulaient dans les rues de Dissay. Ce temps a permis de répondre à plus de questions des habitants. Ce fut également l'occasion d'aborder de nouvelles connaissances et l'utilisation concrète du milieu urbain par les chauves-souris. Au moins 4 espèces différentes ont été contactées par la méthode acoustique. Aux abords d'un parc arboré sans éclairage, deux Grands Rhinolophes *Rhinolophus ferrumequinum* ont été contactés et vus se déplacer. Cette espèce, dite lucifuge, fuit la lumière. Elle peut utiliser les vastes greniers ou granges. Un individu avait été contacté dans la zone humide des Louardières.

L'animation « Nuit de la chauve-souris » a été réalisée le vendredi 4 octobre 2019 dans la salle des fêtes de Dissay à partir de 18h. Trente-deux personnes sont venues profiter de cette soirée de découverte dont 7 enfants. Afin de mieux comprendre ces animaux, leur physiologie, leur cycle biologique, leurs menaces et les espèces du département ont été présentés lors d'une animation en salle. Une sortie sur les bords du Clain dans Dissay a ensuite permis à chacun d'écouter les chauves-souris à l'aide de détecteurs à ultra-sons : Pipistrelles et la Noctules ont été entendues.

VI.2.2.2. Visite des bâtiments privés

Suite aux interventions et à la diffusion de l'enquête participative, aucun retour n'a été reçu par Vienne Nature. Une première prise de contact avait été réalisée lors de la conférence « des Chauves-souris chez vous ? ». Un rendez-vous avait été prévu afin de confirmer l'utilisation d'un volet par des chauves-souris chez une habitante de la commune. Malheureusement le rendez-vous a dû être annulé.

VI.2.2.3. Support de communication

Pour chaque intervention, une affiche a été éditée et affichée dans la commune de Dissay (Figure 18). Un communiqué de presse a également été produit. Un journaliste est venu assister à la Nuit de la chauve-souris du 4 octobre.

Un flyer présentant l'enquête participative a été produit (Figure 19). Il a été laissé en libre-service au sein de la mairie de Dissay. Les coordonnées de Vienne Nature ont été ajoutées afin de permettre à tous les habitants de contacter l'association au sujet des chauves-souris.

Enfin, l'étude a également été présentée au sein d'un article sur l'ABC. L'article est paru dans le bulletin municipal de la commune « Les Echos » en juillet 2019 (Annexe 9).

VI.2.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

Bien que l'enquête de 2019 n'ait pas abouti sur la découverte de gîtes, les 2 interventions ont permis de faire connaître le projet d'ABC et les Chiroptères aux habitants de Dissay.

Les données bibliographiques montrent que des Chiroptères chassent et se déplacent sur la commune de Dissay. Il paraît fort probable que certains individus gîtent sur place.

Les contacts de Vienne Nature peuvent rester mis à disposition de la commune et de ses habitants pour communiquer toute information à ce sujet. Ce contact est également utilisable pour poser des questions et échanger sur le sujet à tout moment.

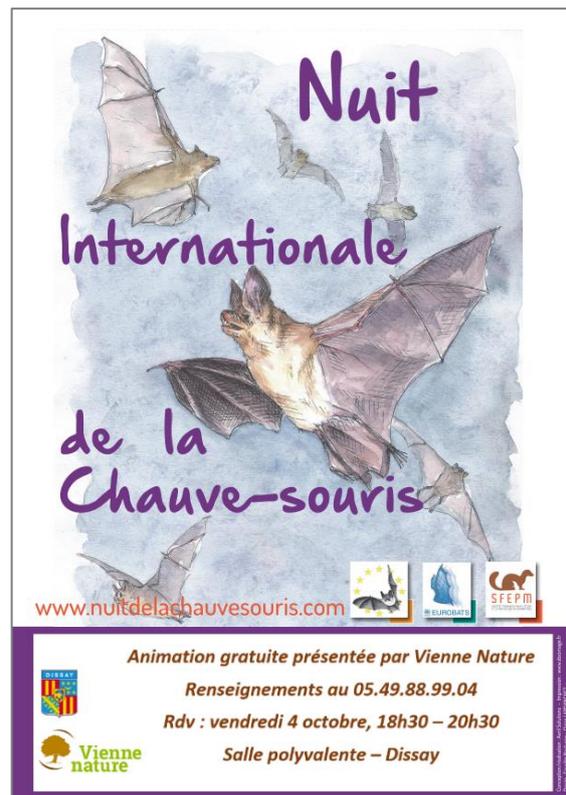


Figure 18. Affiche de communication pour la conférence « des Chauves-souris chez vous ? » et l'animation Nuit de la Chauve-souris (Gauche : Caroline Lemenicier, Vienne Nature ; droite : SFEPM)

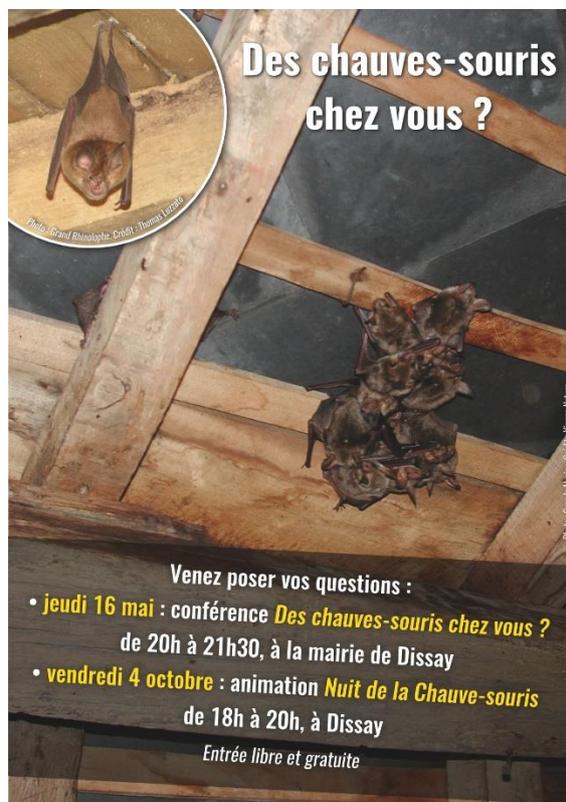


Figure 19. Flyer d'appel à participation à l'enquête participative sur Dissay en 2019 (Recto à gauche et verso à droite, Caroline Lemenicier – Vienne Nature)

VI.3. LES OISEAUX

Les actions autour de cet atlas de la biodiversité communale se sont organisées en deux parties. D'une part une synthèse globale des enjeux à l'échelle de la commune et d'autre part des inventaires complémentaires sur les milieux agricoles.

Les données historiques sur la commune de Dissay ont été exportées de la base de données de la LPO en Vienne puis analysées par type de milieux.

VI.3.1. METHODOLOGIE

Les inventaires réalisés en 2019 se sont concentrés sur l'avifaune nicheuse qui concentre l'essentiel des enjeux de conservation.

Afin de suivre l'avifaune des milieux agricoles de la commune, des prospections par la méthode des indices ponctuels d'abondance (IPA) ont été réalisées. Pour cela, 17 points d'écoute de 10 minutes ont été répartis de façon homogène sur les milieux agricoles de la commune. Pour chaque point, deux passages ont été réalisés, le premier début avril puis le second fin mai. Tous les oiseaux vus ou entendus dans un rayon de 200 mètres ont été localisés. Le protocole suit celui indiqué par Frochot (2001) avec un code attribué à chaque contact d'oiseau :

- Pour chaque mâle chanteur, couple ou famille : attribuer 1.
- Pour un oiseau isolé, vu ou entendu criant : attribuer 0,5.

Les oiseaux en vol de transit ne sont pas pris en compte lors de l'analyse des IPA. Il est recommandé d'effectuer les deux passages entre 4 et 6 semaines d'intervalle avec des conditions météorologiques favorables. L'ensemble des relevés ont été réalisés jusqu'à 4 heures après le lever du soleil, en évitant le choris matinal. Après report de toutes les espèces sur la fiche IPA, la liste définitive des abondances pour chaque point est obtenue ainsi que la richesse spécifique.

Des recherches spécifiques pour certaines espèces patrimoniales des milieux agricoles mais difficilement repérables par la méthode des IPA ont également été réalisées. Les espèces en question sont la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* et les Busards Saint-Martin *Circus cyaneus* et cendré *Circus pygargus*. Pour ces recherches spécifiques des prospections aléatoires et exhaustives ont été faites sur les milieux favorables et aux périodes favorables.

En 2019, des inventaires rapaces nocturnes ont été réalisés par des bénévoles dans le cadre de l'observatoire national dédié à ces espèces. Le protocole consiste en la réalisation de points d'écoute de 8 minutes avec utilisation de la repasse à deux périodes de l'année : 1 passage entre mi-février et mi-mars et un passage entre mi-mai et mi-juin. Ce qui a permis d'inventorier les rapaces nocturnes présents sur la commune (Annexe 10).

VI.3.2. RESULTATS

Les différentes prospections réalisées en 2019 ont permis de récolter pas moins de 1 074 données d'oiseaux sur la commune de Dissay. Ce qui représente **94 espèces dont 15 sont des espèces patrimoniales des milieux de plaines agricoles** comme le Busard Saint-Martin ou le Bruant proyer *Emberiza calandra* qui ont un enjeu nicheur modéré (Annexe 11). De plus, les données historiques ont permis de détecter la présence de 17 espèces patrimoniales qui se reproduisent de manière certaines sur la commune de Dissay (Annexe 12) ainsi que 23 dont la nidification est probable (Annexe 13).

VI.3.2.1. Analyse et interprétations des données IPA

Lors des points d'écoute, 50 espèces d'oiseaux différentes ont été vues ou entendues au total sur les 2 passages (Tableau 13). Avec une abondance relative de 12,9 %, l'Alouette des champs *Alauda arvensis* est l'espèce la plus abondante, suivie de près par le Bruant proyer avec 9,2 %. Ces deux espèces sont typiques des milieux agricoles, il est donc logique de les retrouver avec des abondances relatives assez élevées. L'Alouette des champs est d'ailleurs la seule espèce à avoir été observée sur tous les points d'écoute. Et le Bruant proyer est notamment une espèce patrimoniale des milieux de plaines agricoles. Viennent ensuite la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, le Pigeon ramier *Columba palumbus* et l'Étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*, des espèces relativement ubiquistes et abondantes à l'échelle nationale.

Les espèces les moins abondantes sont la Bergeronnette grise *Motacilla alba*, La Cisticole des joncs *Cisticola juncidis* et l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, observées plus ponctuellement. La bergeronnette et l'hirondelle sont des espèces de milieux agricoles mais que l'on retrouve plus dans les zones bâties que dans la plaine. En ce qui concerne la Cisticole des joncs, il s'agit d'une espèce rare pour le département de la Vienne et dont les densités peuvent fluctuer d'une année à l'autre car l'espèce est très sensible aux hivers froids. L'observation d'un individu sur la commune de Dissay est de ce fait une donnée intéressante.

Les 3 points où l'abondance est la plus importante sont respectivement les points 1 (n=29), 2 (n=26,5) et 12 (n=25). Les points 1 et 2 sont également ceux où la richesse spécifique est la plus importante avec, respectivement 19 et 20 espèces. Le fait que les points 1 et 2 soient situés dans des zones regroupant différents types de milieux, avec des zones bocagères constituées de prairies pâturées et cultivées et de haies et bosquets d'arbres, peut expliquer une abondance et une richesse spécifique plus importantes.

À l'inverse, les points où l'abondance est la plus faible sont les points 13 (n=14) et 14 (n=13). Le point 14 étant situé sur une zone comprenant uniquement des cultures de céréales intensives, cela lui offre une très faible diversité de milieu, qui peut être une explication de la faible abondance obtenue.

Les espèces de plaine, ayant fait l'objet de recherches spécifiques, ont également été contactées durant les IPA. En effet, l'Œdicnème criard a été contacté sur 3 points (7, 14 et 15) pour une abondance relative de 1,15 %. En ce qui concerne les busards, le Busard cendré a aussi été observé sur 3 points alors que le Busard Saint-Martin n'a été vu que sur le point 6. En revanche la Pie-grièche écorcheur n'a jamais été observée pendant les points d'écoute IPA. En effet, cette espèce migratrice se cantonne sur son territoire, avant la reproduction, à partir de fin mai. Les points d'écoute ayant été réalisés avant cette période, une recherche spécifique de l'espèce était, de ce fait, indispensable.

Tableau 13. Analyse des points d'écoute IPA réalisés en 2019

Espèce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Abondance	IPA moyen	Fréquence	%Fréquence	Abondance relative
Alouette des champs	2	2	2	2	3,5	4,5	2	2	2	2	4	2	3	3,5	3	3	2,5	45	2,65	17	100,00	12,91
Bruant proyer	1		1	2	2	9	2	2		2	2		2	2	1	1	3	32	1,88	14	82,35	9,18
Fauvette à tête noire	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1		2,5	1	1	1	1	2	23,5	1,38	16	94,12	6,74
Pigeon ramier	1	1,5	1		0,5	1	1	1	2		1	2		1,5	1,5	2	1	18	1,06	14	82,35	5,16
Étourneau sansonnet	5	0,5			0,5	1	2		0,5						1	1,5	5	17	1,00	9	52,94	4,88
Linotte mélodieuse	1	2	1	2	2		2,5	1				1	1		1			14,5	0,85	10	58,82	4,16
Merle noir	2	2	2	1	1			1			1	1		1			0,5	12,5	0,74	10	58,82	3,59
Pipit farlouse	0,5	1	0,5	0,5	0,5	1	1	2	0,5	3	2							12,5	0,74	11	64,71	3,59
Pouillot véloce		2	2	1					2	1	1	1			1		1	12	0,71	9	52,94	3,44
Moineau domestique	1							2					1,5		4	3		11,5	0,68	5	29,41	3,30
Hypolaïs polyglotte	1	2	1	2	1			1			1	2						11	0,65	8	47,06	3,16
Pinson des arbres	2		1					1	1	1,5	1	1			1			9,5	0,56	8	47,06	2,73
Bruant zizi	2,5	1	0,5	1	1		1					1		1				9	0,53	8	47,06	2,58
Tarier pâtre		2	1		1			1	1				1			1	1	9	0,53	8	47,06	2,58
Rougegorge familier		1	1	1	1				1	1				1			1	8	0,47	8	47,06	2,30
Tourterelle turque								1		1		1			2	3	1	8	0,47	5	29,41	2,30
Corneille noire	1,5	0,5						1,5	2,5						0,5	0,5	0,5	7,5	0,44	7	41,18	2,15
Fauvette grisette	1			1	2			1	1			0,5	1					7,5	0,44	7	41,18	2,15
Rossignol philomèle	1	1		1							1	2	1					7	0,41	6	35,29	2,01
Pie bavarde						1	0,5				0,5	2	1			1		6	0,35	6	35,29	1,72
Tourterelle des bois			1								1	3			1			6	0,35	4	23,53	1,72
Accenteur mouchet	2	1				0,5						1	1					5,5	0,32	5	29,41	1,58
Mésange charbonnière			0,5	1				1	1								1	4,5	0,26	5	29,41	1,29
Coucou gris	1	1			1					1								4	0,24	4	23,53	1,15
Oedicnème criard							2							1	1			4	0,24	3	17,65	1,15
Pic vert					1				1						1		1	4	0,24	4	23,53	1,15
Rougequeue noir								1							1	1	1	4	0,24	4	23,53	1,15
Corbeau freux				0,5						1,5			0,5	0,5				3	0,18	4	23,53	0,86
Huppe fasciée									1			1						3	0,18	3	17,65	0,86
Pipit des arbres	1	2																3	0,18	2	11,76	0,86
Chardonneret élégant							1				0,5					1		2,5	0,15	3	17,65	0,72
Troglodyte mignon									1	0,5						1		2,5	0,15	3	17,65	0,72
Faisan de Colchide				1	1													2	0,12	2	11,76	0,57
Geai des chênes	0,5		0,5							0,5					0,5			2	0,12	4	23,53	0,57
Grive musicienne																1	1	2	0,12	2	11,76	0,57
Serin cini												1					1	2	0,12	2	11,76	0,57
Busard cendré						0,5									0,5	0,5		1,5	0,09	3	17,65	0,43
Pic épeiche								0,5	1									1,5	0,09	2	11,76	0,43
Busard Saint-Martin						1												1	0,06	1	5,88	0,29
Canard colvert											1							1	0,06	1	5,88	0,29
Faucon crécerelle																1		1	0,06	1	5,88	0,29
Loriot d'Europe		1																1	0,06	1	5,88	0,29
Mésange bleue			0,5							0,5								1	0,06	2	11,76	0,29
Milan noir		0,5												0,5				1	0,06	2	11,76	0,29
Pouillot fitis		0,5		0,5														1	0,06	2	11,76	0,29
Roitelet à triple bandeau										1								1	0,06	1	5,88	0,29
Verdier d'Europe								1										1	0,06	1	5,88	0,29
Bergeronnette grise						0,5												0,5	0,03	1	5,88	0,14
Cisticole des joncs											0,5							0,5	0,03	1	5,88	0,14
Hirondelle rustique					0,5													0,5	0,03	1	5,88	0,14
Abondance par point	29	26,5	18,5	19,5	20,5	21	17	21,5	19	17,5	17,5	25	14	13	23	21,5	24,5			Abondance totale		348,50
Richesse spécifique	19	20	17	16	17	11	12	17	15	14	14	17	11	10	18	15	17			Richesse spécifique totale		50

Abondance : nombre de contact additionné sur tous les points pour une espèce donnée ;
IPA moyen : nombre de contact moyen sur l'ensemble des points pour une espèce donnée ;
Fréquence : nombre de points où l'espèce est présente ;
%Fréquence : pourcentage de points où l'espèce est présente ;
Abondance relative : pourcentage que représente l'abondance par espèce par rapport à l'abondance totale ;
Abondance par point : nombre de contacts par points, toutes espèces confondues ;
Abondance totale : total des contacts sur l'ensemble des points, toutes espèces confondues ;
Richesse spécifique : nombre d'espèce par points ;
Richesse spécifique totale : nombre d'espèce total sur l'ensemble des points.

VI.3.2.2. Recherches spécifiques

Les recherches spécifiques concernant l'avifaune de plaine ont permis de localiser les 4 espèces recherchées, à savoir : l'Œdicnème criard, la Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin, sur la commune de Dissay. Ces recherches supplémentaires étaient indispensables du fait du taux de détection très faible de ces espèces lors des points d'écoute. La totalité des observations ont été faites sur la partie centrale de la commune, où se trouvent les plaines agricoles (Figure 20). La zone à l'ouest est quant à elle très bâtie, ce qui la rend peu favorable à l'installation de ces espèces.



Busard cendré

(Source : Boullah A. – LPO)

L'Œdicnème criard est relativement présent sur la zone avec 7 observations, d'un ou deux individus Ce qui permet d'établir la population à au moins 3 couples sur la plaine en 2019, sans savoir si la reproduction a été un succès.

La Pie-grièche écorcheur se concentre principalement autour des points d'écoute 1 et 2, cette espèce appréciant les milieux de bocage et les prairies pâturées. Ce sont 3 mâles différents qui ont été observés sur ce petit secteur. On peut donc estimer que 3 couples sont présents sur la commune, bien qu'aucune femelle n'ait été observée car elles sont plus discrètes.

La totalité des observations de Busard cendré faites durant les recherches spécifiques indique un mâle adulte. Sur ces simples observations, il est difficile d'assurer s'il s'agit du même individu ou de plusieurs mâles. De plus, aucun comportement reproducteur n'a été remarqué. La reproduction du Busard cendré n'est donc pas avérée sur la commune de Dissay en 2019.

Pour le Busard Saint-Martin, une seule observation a été faite. Cependant, il s'agissait d'un mâle en vol se dirigeant vers la forêt de Moulière et transportant une proie. Chez ces espèces, les mâles chassent puis rapportent les proies au nid pour nourrir la femelle ou les poussins. Une telle observation permet d'assurer qu'une nidification probable de Busard Saint-Martin a eu lieu en 2019 dans le secteur.

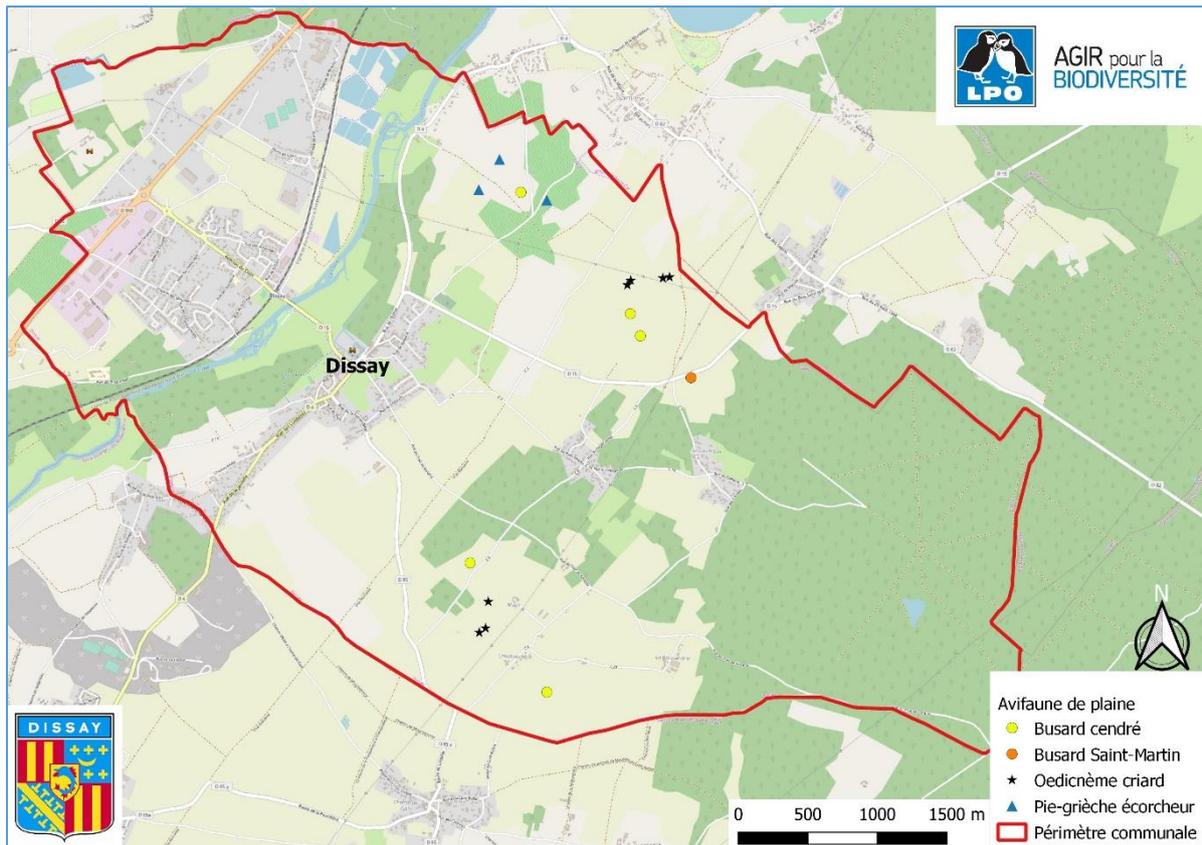


Figure 20. Carte de répartition des observations d'oiseaux de plaine sur la commune de Dissay (86).



Chevêche d'Athéna
(Source : Bourdin L. – LPO)

La présence du carré 18260 de l'Observatoire des rapaces nocturnes en 2019 sur la commune de Dissay a permis de localiser plusieurs individus de Chevêche d'Athéna *Athene noctua* et d'Effraie des clochers *Tyto alba*. Seules 2 Effraies des clochers ont été observées. La Chevêche d'Athéna est quant à elle plus présente, elle se retrouve notamment dans les plaines agricoles ou près du lieu-dit « le Gaudreau ». Cependant la densité de rapaces nocturnes n'est pas très élevée pour cette commune. Ceci peut notamment s'expliquer par la superficie importante de boisement sur la commune, ces 2 espèces de chouettes appréciant les milieux ouverts.

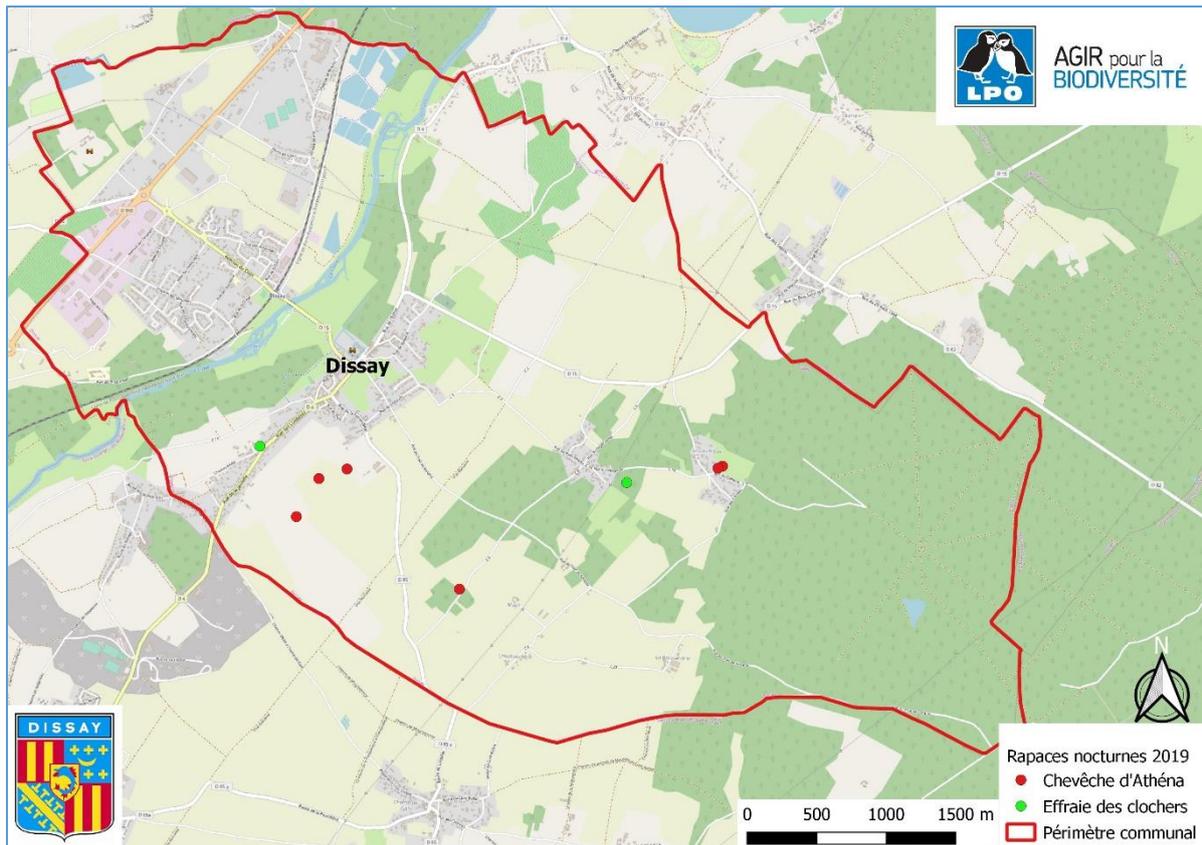


Figure 21. Carte de répartition des observations de rapaces nocturnes sur la commune de Dissay (86).

VI.3.3. BILAN & PRECONISATIONS DE GESTION

La commune de Dissay possède des zones de plaines agricoles ayant un enjeu important car elles abritent des espèces d'oiseaux patrimoniales.

Les parcelles agricoles situées à l'est des zones d'habitation de la commune concentrent la totalité des observations d'oiseaux de plaine. Les enjeux liés à ces espèces patrimoniales sont donc très importants sur ce territoire. De plus, bien que la superficie du secteur soit assez faible, le nombre d'espèces observées est assez élevé. Les analyses des IPA ont notamment permis de mettre en évidence que la zone comprenant les points 1 et 2 attire la plus importante diversité d'oiseaux. Ce secteur comporte une mosaïque d'habitats variés (cultures, pâtures, haies et bosquets d'arbres) ce qui permet l'installation d'espèces appréciant ces différents milieux. L'une des préconisations de gestion proposées pour favoriser l'avifaune de plaine serait de créer cette mosaïque d'habitat sur les secteurs à monoculture. La plantation de haies autour des cultures céréalières permettrait l'installation d'espèces utilisant cet habitat, comme la Pie-grièche écorcheur, mais également de créer des corridors écologiques. Cependant, les zones comportant trop de haies ne sont pas favorables aux busards et à l'œdicnème, qui apprécient les milieux ouverts. Il est donc important de conserver des prairies, à fauche tardive par exemple, où pourraient se reproduire ces espèces.

La zone de la forêt de Moulière est également intéressante pour la nidification dans les zones de clairières ou de coupes forestières. En effet, les busards, bien que chassant dans les plaines, peuvent nicher dans les boisements ouverts. De plus, lorsqu'ils nichent dans les cultures de céréales, les jeunes oiseaux sont souvent détruits involontairement lors des moissons s'ils ne sont pas encore volants. Les sites de nidification en clairière ou landes naturelles sont donc essentiels puisqu'ils ne font pas l'objet de travaux agricoles pendant la nidification.